

LCOY GUYANE 2026

Livret des parcours — contenus rédigés

28 & 29 août 2026 — Université de Guyane, Cayenne

SEPANGUY · YOUNGO · ARS Guyane · Université de Guyane · Écologie Universelle · UNICEF France

Comment lire ce document

- Partie 1 : les 4 parcours en version courte — le texte à donner aux participant-es avant leur inscription.
- Partie 2 : le dossier ressource — cadre conceptuel complet, données détaillées et bibliographie, parcours par parcours.
- Chaque parcours reprend les demandes de l'Appel de la Guyane 2025 et fait le bilan post-COP30 / vers Santa Marta et la COP17 Biodiversité (2026).

@Flavio et @Jade

1. Rajouter au questionnaire le paragraphe « qu'allons-nous aborder dans ce parcours ? »
2. Il y a une version longue et une version courte pour chaque thème. Toutes les références sont en partie II et peuvent être mises sur le livret numérique en ligne. A vous de voir ce que vous mettrez sur la version numérique.

Sommaire

Partie 1 — Les 4 parcours

1. Santé & Biodiversité
2. Transition Juste et Savoirs
3. Justice Climatique
4. Adaptation / Atténuation

Partie 2 — Dossier ressource (annexe dense + bibliographies)

1. Santé & Biodiversité
2. Transition Juste et Savoirs
3. Justice Climatique
4. Adaptation / Atténuation

Partie 1 — Les 4 parcours

Version courte, destinée aux jeunes participant·es avant leur inscription à la LCOY Guyane 2026.

Santé & Biodiversité

Comment utiliser la richesse de notre nature pour garantir une meilleure santé en Guyane ?

Qu'allons-nous aborder dans ce parcours ?

En Guyane, la forêt soigne, nourrit et transmet des savoirs vieux de plusieurs siècles. Mais cette même forêt est aujourd'hui percée par l'orpaillage illégal, ses fleuves contaminés au mercure, ses eaux côtières pillées par la pêche illégale, et son climat qui se réchauffe fait progresser les moustiques vecteurs de maladies. Ce parcours vous invite à comprendre le lien entre biodiversité et santé humaine — l'approche **One Health**, ou « une seule santé ». Objectif : repartir avec des pistes de plaidoyer concrètes pour la jeunesse guyanaise.

Chiffres clés

- **1 million d'espèces** animales et végétales sont menacées d'extinction dans le monde (IPBES — Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques —, *Rapport d'évaluation mondiale sur la biodiversité*, 2019).
- Dans les pays ayant répondu à la 3^e enquête mondiale de l'OMS (Organisation mondiale de la santé), **40 à 99 % de la population** a recours à la médecine traditionnelle, complémentaire et intégrative (OMS, *Médecine traditionnelle*, questions-réponses).
- La Guyane concentre à elle seule **au moins 98 % de la faune vertébrée et 96 % des plantes vasculaires de France** (rapport CGEDD [Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable], ministère de l'Environnement, *La biodiversité, un des leviers du développement économique et social en Guyane*, 2017) — un chiffre plus large, souvent cité en communication (« 80 % de la biodiversité française »), circule aussi depuis le Livret Participant-e LCOY (Local Conference of Youth) Guyane 2025.
- **Plus de 90 % du territoire guyanais** est couvert de forêt primaire, avec environ 5 500 espèces végétales, ~700 espèces d'oiseaux et près de 200 espèces de mammifères recensées (WWF France — World Wide Fund for Nature —, *Guyane : un territoire de biodiversité exceptionnelle*).
- **Environ 8 000 orpailleurs clandestins** actifs sur **591 sites**, pour environ **6 tonnes d'or** extraites illégalement en 2025 selon un rapport préfectoral (repris par *Parlons Politique*, décembre 2025) — chaque kilo d'or récupéré nécessite en moyenne 1,3 kg de mercure déversé dans les cours d'eau (WWF France, *Orpaillage illégal en Guyane*).
- La pression de la **pêche illégale étrangère a doublé en 12 ans**, avec en moyenne **56 navires illégaux par jour** contre 20 navires légaux (Ifremer [Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer] / CRPMEM [Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins] Guyane / WWF France, rapport 2024).

L'essentiel du cadre

L'approche **One Health** part d'un constat simple : la santé humaine, la santé animale et la santé des écosystèmes sont indissociables. Une forêt dégradée, c'est un habitat perturbé pour les moustiques vecteurs, des rivières contaminées, et des savoirs médicinaux qui disparaissent avec les anciens qui les portent. En Guyane, cette approche prend un sens particulier : les peuples autochtones et bushinengué transmettent depuis des siècles des pharmacopées basées sur les plantes de la forêt (IRD [Institut de Recherche pour le Développement] Éditions, *Pharmacopées traditionnelles en Guyane*), des savoirs dont la reconnaissance et le consentement des détenteurs ne sont pas toujours garantis. Cette approche n'est plus seulement conceptuelle : elle est désormais inscrite dans l'action publique guyanaise via le **Plan Régional Santé Environnement (PRSE) 2024-2028**, signé le 3 octobre 2025 par l'ARS (Agence régionale de santé), la Collectivité Territoriale de Guyane et la préfecture, dont un axe est explicitement consacré à « limiter l'impact des maladies zoonotiques et la diffusion des maladies infectieuses émergentes » (ARS Guyane ; Régions de France).

Focus Guyane

En Guyane, trois menaces concrètes pèsent sur ce lien santé-biodiversité. **L'orpaillage illégal** contamine les cours d'eau au mercure ; en 2013, les populations du Haut-Maroni présentaient des concentrations de mercure jusqu'à quatre fois supérieures à celles du littoral (WWF France). Une **stratégie StraMeLo** (Stratégie Métaux Lourds), pilotée par l'ARS et la préfecture depuis 2021 jusqu'à 2025, cible spécifiquement la lutte contre les intoxications au plomb et au mercure, avec une attention particulière aux femmes enceintes, aux enfants et aux populations riveraines (ARS Guyane). **Le changement climatique** favorise la prolifération des vecteurs de dengue, chikungunya, paludisme, zika et fièvre jaune, avec un risque d'émergence de nouvelles maladies vectorielles (rapport AUDEG [Agence d'Urbanisme et de Développement de la Guyane], *Le changement climatique en Guyane*, 2025). **La pêche illégale étrangère**, venue du Brésil et du Suriname, épuise des ressources déjà fragilisées par le réchauffement de l'eau — tortues luth et acoupas rouges en première ligne (WWF/Ifremer/CRPMEM, 2024 ; AUDEG, 2025).

Ce que demandait déjà l'Appel de la Guyane 2025 – LCOY Guyane 2025

- Reconnaissance juridique des savoirs médicaux traditionnels et de la mémoire vivante des peuples amazoniens, avec consentement libre, préalable et éclairé.
- Feuille de route vers une souveraineté alimentaire durable (éducation, semences locales, filières respectueuses de l'environnement).
- Intégration des dimensions sociales, culturelles et environnementales dans les politiques de santé publique.
- Adaptation des espaces urbains à la biodiversité alimentaire, médicinale et symbolique.
- Protection efficace de toutes les espèces animales et végétales, en particulier les plus fragiles.
- Stratégie intégrée de lutte contre la pêche illégale aux deux frontières, avec le Brésil et le Suriname — un fléau qui dure depuis 25 ans.

Bilan post-COP30 / vers la COP17 Biodiversité

La COP30 (Conférence des Parties, Belém, novembre 2025) a acté 1 300 milliards de dollars par an pour les pays vulnérables, un objectif de tripler l'adaptation d'ici 2035, l'activation du Fonds pertes et dommages, le Belem Action Mechanism sur la transition juste, et le lancement du Tropical Forest Forever Facility (6,7 Md\$ promis pour protéger les forêts tropicales) — mais sans engagement contraignant sur la déforestation ni sortie explicite des énergies fossiles. La prochaine échéance directement liée à ce parcours arrive vite : la **COP17 Biodiversité** (Erevan, Arménie, 18-30 octobre 2026), qui fera le bilan de la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal (30 % d'aires protégées d'ici 2030, restauration des écosystèmes) et poussera l'intégration transversale biodiversité-santé-climat.

Fiche résumé

- La biodiversité guyanaise (98 % de la faune vertébrée et 96 % des plantes vasculaires de France, CGEDD 2017) est directement liée aux enjeux de santé publique du territoire.
- Trois menaces concrètes : mercure de l'orpaillage illégal, maladies vectorielles en hausse avec le climat, pêche illégale transfrontalière.
- Les savoirs médicaux traditionnels sont une ressource de santé publique dont la reconnaissance juridique reste à construire.
- La COP17 Biodiversité (octobre 2026) est la prochaine étape internationale à suivre pour ce parcours.

Pistes de plaidoyer 2026

- Demander une reconnaissance juridique officielle des savoirs médicaux traditionnels amazoniens, avec consentement libre, préalable et éclairé des communautés détentrices.
- Porter la voix de la Guyane à la COP17 Biodiversité (Erevan, octobre 2026) sur le mainstreaming biodiversité-santé.

- Réclamer un suivi sanitaire renforcé et public sur la contamination au mercure dans les zones d'orpaillage (Haut-Maroni notamment), et exiger un bilan chiffré public de la stratégie StraMeLo.
- Suivre la mise en œuvre concrète des 26 actions du PRSE Guyane 2024-2028 et demander qu'un bilan intermédiaire soit présenté à la jeunesse guyanaise.
- Soutenir une coopération opérationnelle renforcée avec le Brésil et le Suriname contre la pêche illégale.
- Intégrer une éducation à la santé environnementale et au One Health dans les programmes scolaires guyanais.
- Demander l'intégration explicite des enjeux santé-biodiversité guyanais dans les futurs rapports français à la CDB (Convention sur la diversité biologique) et à la CCNUCC (Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques).

Transition Juste et Savoirs

Comment nos cultures et nos racines peuvent-elles nous aider à inventer le monde de demain ?

Qu'allons-nous aborder dans ce parcours ?

En Guyane, les peuples autochtones et les communautés bushinenge protègent la forêt depuis des siècles et portent des savoirs — agricoles, médicaux, architecturaux, spirituels — que la France ne reconnaît toujours pas pleinement dans ses politiques publiques. Nous allons explorer ce que « transition juste » signifie concrètement pour la Guyane, où en est la reconnaissance des savoirs et des droits fonciers des peuples autochtones et afro-descendants, et comment porter cette exigence dans les négociations climatiques internationales.

Chiffres clés

- Environ **10 000 personnes** appartiennent aux peuples autochtones de Guyane, soit moins de 5 % des quelque 300 000 habitant·es du territoire — six peuples principaux : Kali'na, Lokono, Palikur, Teko, Wayãpi, Wayana.
- **Six langues bushinenge** distinctes sont recensées en Guyane — aluku, ndyuka, pamaka, saamaka, kwinti, matawaï — nées au XVIIIe siècle dans les plantations du Suriname, quand des personnes réduites en esclavage ont fui vers la forêt.
- La **Convention n°169 de l'Organisation internationale du travail (OIT)** (1989), seul traité international contraignant sur les droits des peuples indigènes et tribaux, n'est toujours pas ratifiée par la France : une question sénatoriale de juin 2025 sur ce sujet restait sans réponse officielle du gouvernement à l'été 2026 (Sénat ; Survival International).
- La bande des « **cinquante pas géométriques** » (81,20 mètres depuis le rivage), héritée de l'époque coloniale, structure encore une partie du régime foncier du littoral guyanais et reste une source de conflits d'usage non résolus (Géoconfluences).
- COP30 (COP, pour Conférence des Parties ; Belém, novembre 2025) : **1 300 milliards de dollars/an** mobilisés pour les pays vulnérables, adaptation à tripler d'ici 2035, et adoption du **Belem Action Mechanism**, premier mécanisme des négociations climat dédié à la transition juste.
- L'**Accord de Guyane du 21 avril 2017** engageait l'État à attribuer **400 000 hectares aux peuples autochtones** — neuf ans après, ce chiffre reste à **0 hectare effectivement transféré** (ministre David Amiel, 5 août 2026), alors que les collectivités locales ont, elles, déjà reçu plus de **154 000 des 250 000 hectares promis** (soit environ 62 %).

L'essentiel du cadre

La **transition juste** désigne une transformation écologique qui ne laisse personne de côté — ni les travailleurs des secteurs à reconvertir, ni les peuples dont les droits et les savoirs ont longtemps été niés. Aux Nations unies, elle est portée par le **Programme de travail sur la transition juste (JTWP)**, où les peuples autochtones réclament une place réellement décisionnelle. La **Plateforme des Communautés Locales et des Peuples Autochtones (LCIPP)** vise à faire remonter leurs savoirs dans les rapports climat (NDC — Contributions Déterminées au niveau National —, NAP — Plans Nationaux d'Adaptation —, Bilan mondial). Et l'**article 8(j) de la Convention sur la diversité biologique** engage les États à respecter et maintenir les savoirs, innovations et pratiques des communautés autochtones et locales pertinents pour la conservation de la biodiversité (CBD).

Focus Guyane

La Guyane est un territoire d'une diversité culturelle rare : six peuples autochtones (Kali'na, Arawak, Palikur, Teko, Wayãpi, Wayana) et six communautés bushinenge (Aluku, Ndyuka, Pamaka, Saamaka, Kwinti, Matawaï) coexistent avec les populations créoles, métropolitaines, brésiliennes, haïtiennes, hmong et d'Amérique latine. Leurs droits fonciers restent régis par un empilement de statuts hérités de la colonisation — zones de droit d'usage collectif, « cinquante pas géométriques », domaine privé de l'État — que le Grand Conseil Coutumier des populations autochtones et bushinenge réclame de longue date de

réformer, avec un vrai pouvoir de décision sur le foncier et la lutte contre l'orpaillage illégal (France Info/1ère). L'Accord de Guyane de 2017 avait promis d'y répondre par l'attribution de 400 000 hectares aux peuples autochtones ; neuf ans plus tard, et alors que les collectivités locales ont déjà reçu plus de 154 000 des 250 000 hectares qui leur étaient promis, cette promesse n'a connu, à ce jour, aucune concrétisation pour les peuples autochtones, freinée par des obstacles juridiques que le gouvernement dit toujours « en cours de résolution » (ministre David Amiel, 5 août 2026). La Fédération des Organisations Autochtones de Guyane (FOAG) porte désormais elle-même une nouvelle feuille de route sur le sujet, présentée le 7 août 2026 — à quelques semaines de la LCOY (Local Conference of Youth). Sur le plan international, la France n'a toujours pas ratifié la Convention n°169 de l'OIT, alors qu'elle a déjà ratifié la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones de 2007, qui porte des principes similaires.

Ce que demandait déjà l'Appel de la Guyane 2025 – LCOY Guyane 2025

- **Reconnaissance légale et institutionnelle** des savoirs autochtones et afro-descendants dans les politiques publiques (climat, éducation, environnement), avec protection contre toute appropriation non consentie.
- **Réparation réelle des préjudices historiques** — expropriations, violences, acculturation, spoliation des terres — via le Fonds pertes et dommages et le Réseau de Santiago, avec accès direct et prioritaire aux financements.
- **Réforme ambitieuse du foncier** : reconnaissance des propriétés collectives et coutumières, accès à la terre pour les jeunes ruraux, financements ciblés via le Fonds Vert pour le Climat, intégration au JTWP.
- **Participation pleine et effective** des représentant·es des communautés dans toutes les instances de décision climat (JTWP, SBSTA — Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique —, SBI — Organe subsidiaire de mise en œuvre —, CMA — Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris), avec des moyens financiers dédiés.
- **Ratification de la Convention n°169 de l'OIT** et reconnaissance du statut spécifique des peuples autochtones et afro-descendants dans la Constitution française.

Bilan post-COP30 / vers Santa Marta

La COP30 a marqué une avancée institutionnelle notable avec l'adoption du **Belem Action Mechanism**, premier mécanisme des négociations climat dédié à la transition juste — une revendication directement en lien avec l'Appel de la Guyane 2025. Sa portée reste toutefois à confirmer : sa mise en œuvre concrète, son financement et la place réellement accordée aux peuples autochtones dans sa gouvernance restent à définir et à surveiller dans les mois qui viennent. La conférence de Santa Marta (Colombie, avril 2026), qui a réuni 57 États et l'Union européenne autour d'une feuille de route volontaire de sortie des énergies fossiles hors du format COP classique, a donné une place notable à la société civile et aux peuples autochtones dans ses discussions — un format à observer comme complément possible aux négociations onusiennes.

Fiche résumé

- La Guyane est un territoire pluriculturel où les savoirs autochtones et bushinenge constituent une ressource pour l'adaptation climatique.
- La France n'a toujours pas ratifié la Convention n°169 de l'OIT ; c'est la demande la plus structurante restée sans réponse depuis 2025.
- Le foncier reste le nœud du problème : les 400 000 hectares promis aux peuples autochtones par l'Accord de Guyane de 2017 sont toujours à 0 hectare transféré neuf ans après, alors que les collectivités ont déjà reçu 62 % des 250 000 hectares qui leur étaient promis.
- Le Belem Action Mechanism ouvre une fenêtre institutionnelle pour porter ces demandes au niveau international — à condition de suivre de près sa mise en œuvre.

Pistes de plaidoyer 2026

- Interpeller les parlementaires et la délégation française pour relancer la question de la ratification de la Convention n°169 de l'OIT.

- Demander l'inscription explicite des peuples autochtones et bushinenge de Guyane dans les travaux du LCIPP et du JTWP.
- Porter la demande d'un siège garanti et financé pour les représentant·es guyanais·es dans les dialogues JTWP et les événements de haut niveau de la CMA.
- Documenter et faire remonter les revendications foncières du Grand Conseil Coutumier auprès de la Collectivité Territoriale de Guyane et de l'État.
- Intégrer les architectures bushinengué, autochtone et créole comme référence dans les programmes de construction bioclimatique locaux.
- Suivre publiquement la mise en œuvre du Belem Action Mechanism et exiger un bilan lors de la prochaine COP.

Parcours Justice Climatique

Comment faire de la transition écologique un moteur de justice et d'égalité pour tous ? Comment inclure les jeunes et les territoires dans les politiques climatiques ?

Qu'allons-nous aborder dans ce parcours ?

Le changement climatique ne frappe pas tout le monde pareil. En Guyane, il s'ajoute à des inégalités déjà là : pauvreté, enclavement, pollution par l'orpaillage illégal, invisibilisation des peuples autochtones et bushinengués. Ce parcours passe en revue ce qui a été gagné à la COP30 (COP, pour Conférence des Parties), ce qui manque encore, et ce que la jeunesse guyanaise peut porter en 2026.

Chiffres clés

- **1% des plus riches** de la planète ont émis plus de CO₂ à eux seuls que **la moitié la plus pauvre** de l'humanité entre 1990 et 2019 (Oxfam, 2023).
- **3,3 à 3,6 milliards de personnes** vivent dans des contextes très exposés aux risques climatiques, et **90% des décès** liés aux événements extrêmes touchent les pays à revenu faible ou intermédiaire (GIEC — Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat — / ONU — Organisation des Nations Unies).
- En Guyane, **environ 53% de la population vit sous le seuil de pauvreté** (moins de 1 010 €/mois), et le niveau de vie médian y est de 10 990 €/an, le plus bas de France hors Mayotte (INSEE — Institut national de la statistique et des études économiques —, 2021 ; Secours Catholique, 2024).
- **591 sites d'orpaillage illégal** actifs et près de **8 000 orpailleurs clandestins** ont extrait environ **6 tonnes d'or en 2025**, avec du mercure qui contamine l'eau et la chaîne alimentaire (bilan préfecture de Guyane, décembre 2025).
- **Environ 30 000 personnes (15% de la population)** en Guyane n'ont pas accès à un réseau d'eau potable, et environ **5 000 habitants** n'ont aucun accès à l'électricité (ARS — Agence régionale de santé — Guyane ; EDF — Électricité de France — Guyane).
- L'indice de Gini (mesure des inégalités) est de **0,429 en Guyane contre 0,270 en France hexagonale** (rapport sénatorial, 2025).

L'essentiel du cadre

Trois notions structurent la justice climatique dans les négociations internationales : le **NCQG** (Nouvel objectif collectif chiffré), qui doit fixer combien d'argent les pays riches transfèrent aux pays vulnérables ; la **LLA** (adaptation menée au niveau local), qui garantit que les financements servent vraiment les communautés concernées et non des intermédiaires lointains ; et le **FPIC** (consentement préalable, libre et éclairé), qui impose de consulter les peuples autochtones et les communautés locales avant toute décision qui les concerne. Le **Fonds pertes et dommages**, lui, doit réparer ce qui est déjà perdu — terres, cultures, moyens de subsistance — quand l'adaptation ne suffit plus.

Focus Guyane

La Guyane cumule les vulnérabilités : un des territoires les plus pauvres de France, des communes du fleuve (Maroni, Oyapock) coupées du reste du territoire par le niveau des eaux et la disparition de liaisons aériennes, un accès à l'eau, à l'électricité et à la santé encore incomplet loin du littoral. À cela s'ajoute l'orpaillage illégal, qui empoisonne l'eau, détruit la pêche et menace la souveraineté alimentaire des communautés autochtones, bushinengués et créoles qui vivent le long des cours d'eau.

Ce que demandait déjà l'Appel de la Guyane 2025 – LCOY Guyane 2025

Le Plaidoyer LCOY (Local Conference of Youth) 2025 posait trois demandes fortes, toujours d'actualité :

- Un **fonds climat-justice** pour les territoires marginalisés, géré avec les premières personnes concernées, relié au NCQG et aux principes de la LLA.

- La **consultation obligatoire des jeunes gyanaises** dans tous les plans climat, selon le principe du FPIC, avec transparence des mécanismes dans les rapports à la CCNUCC (Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques).
- Des **politiques publiques transversales** : éducation bilingue, protection des terres et des savoirs, vraie représentativité des jeunes gyanais dans les instances de décision.

Le volet Paris du Plaidoyer 2025 ajoutait : intégrer les pertes non-économiques (culturelles, territoriales, identitaires) dans le Fonds pertes et dommages, et créer un **statut de "réfugié climatique"**.

Bilan post-COP30 / vers Santa Marta

La COP30 (Belém, novembre 2025) a marqué des avancées réelles : le **Fonds pertes et dommages a été activé**, une **feuille de route Bakou-Belém** vise **1 300 Md\$/an** de financement climat pour les pays vulnérables d'ici 2035, l'adaptation doit **trippler d'ici 2035**, et un **Belém Action Mechanism** sur la transition juste a été adopté. Mais il manque toujours un engagement contraignant de sortie des énergies fossiles et un plan anti-déforestation obligatoire. La conférence de **Santa Marta** (Colombie, avril 2026), avec 57 États et l'UE (Union européenne), a proposé une feuille de route volontaire de sortie des fossiles en donnant une place inédite à la société civile et aux territoires vulnérables.

Fiche résumé

- La justice climatique gyanaise, c'est l'articulation entre responsabilité historique, réparation (pertes et dommages) et participation réelle (FPIC).
- La Guyane cumule pauvreté, enclavement et pollution par l'orpaillage — des vulnérabilités qui aggravent l'impact du changement climatique.
- COP30 a activé des outils clés (Fonds pertes et dommages, feuille de route 1 300 Md\$) mais laisse en suspens la sortie des fossiles.
- Les 3 demandes de l'Appel de la Guyane 2025 restent d'actualité et doivent être réaffirmées en 2026.

Pistes de plaidoyer 2026

- Réclamer la création effective du **fonds climat-justice** gyanais annoncé en 2025, avec un calendrier et des critères de gouvernance locale.
- Exiger l'inscription du **FPIC** dans la loi française pour toute décision climatique concernant la Guyane.
- Demander un **suivi public et chiffré** de l'accès à l'eau, à l'électricité et au transport dans les communes du fleuve.
- Porter la demande d'un **statut de réfugié climatique** dans les espaces de plaidoyer français et francophones.
- Faire pression pour que les rapports français à la CCNUCC détaillent la participation réelle des jeunes gyanaises.
- S'appuyer sur la dynamique Santa Marta pour porter une voix gyanaise dans les espaces hors-COP en 2026.

Parcours Adaptation / Atténuation

Dans quelle Guyane voulons-nous vivre dans un monde qui se réchauffe ? Comment envisage-t-on notre rapport à l'environnement en temps de crise climatique ?

Qu'allons-nous aborder dans ce parcours ?

Érosion du littoral, forêt qui s'assèche, rizières abandonnées, canicules urbaines, communes du fleuve isolées : le changement climatique n'est pas un scénario lointain pour la Guyane, il est déjà là. Ce parcours te donne les clés pour comprendre deux notions souvent confondues — **l'adaptation** (réduire notre vulnérabilité aux impacts déjà inévitables) et **l'atténuation** (réduire les émissions qui aggravent le réchauffement) — et pour voir comment elles s'articulent, en Guyane, avec les savoirs autochtones, bushinengué et créoles déjà adaptés au milieu. On y parlera aussi de ce qui se joue au niveau mondial en 2026 — financement de la forêt tropicale, sortie des énergies fossiles, biodiversité — et de ce que cela change, très concrètement, pour nos communes du littoral et du fleuve. Objectif : sortir avec une position claire pour la suite de la LCOY (Local Conference of Youth).

Chiffres clés

Projections **GuyaClimat** (Météo-France Guyane / BRGM — Bureau de Recherches Géologiques et Minières —, 2022) pour la Guyane :

- **Température** : +1,3 à +1,9 °C d'ici 2050 ; +2,9 à +4,2 °C d'ici 2100.
- **Niveau de la mer** : +0,24 à +0,28 m d'ici 2050 ; +0,54 à +0,84 m d'ici 2100.
- **Précipitations** : -3 à -16 % d'ici 2050 ; -15 à -25 % d'ici 2100 (jusqu'à -50 % en saison des pluies selon les mois).
- Déjà observé : **+1,50 °C** en Guyane entre 1970 et 2024, et un record de **39,0 °C** à Camopi le 17 octobre 2023.

Contexte mondial (COP30 — Conférence des Parties —, Belém, novembre 2025) : **1 300 milliards \$/an** mobilisés pour le climat, avec un engagement à **tripler le financement de l'adaptation d'ici 2035**.

L'essentiel du cadre

- **Atténuation** = réduire les émissions de gaz à effet de serre à la source (énergie, transports, déforestation...).
- **Adaptation** = réduire la vulnérabilité des populations et des territoires face aux impacts déjà en cours.
- Les deux sont pilotées au niveau international par les **Plans Nationaux d'Adaptation (NAP)**, les **CDN/NDC** (contributions nationales), l'**Objectif Mondial d'Adaptation (GGA)** et le **Programme de Travail sur l'Atténuation (MWP)** — des cadres dans lesquels la Guyane reste largement invisible.

Focus Guyane

- **Érosion côtière** : le trait de côte guyanais est l'un des plus mobiles au monde ; l'Observatoire de la Dynamique Côtière de Guyane (ODyC) suit ce phénomène très spécifique, mal capté par les indicateurs nationaux classiques.
- **Mangroves** : puits de carbone et rempart naturel contre la submersion, mais en recul d'environ **1 % par an** sous l'effet de la montée des eaux (AUDEG — Agence d'Urbanisme et de Développement de la Guyane —, 2025).
- **Agriculture** : les polders rizicoles de Mana (jusqu'à 7 600 ha dans les années 1990) ont déjà été abandonnés à cause de l'érosion marine et des entrées salines.
- **Submersion** : jusqu'à +50 à 100 % de zones en submersion chronique à Cayenne et Kourou d'ici 2100 (AUDEG, 2025).

Ce que demandait déjà l'Appel de la Guyane 2025 – LCOY Guyane 2025

- Reconnaissance officielle des spécificités climatiques et sociales de la Guyane, et son inscription explicite dans les NAP, les NDC, le Bilan Mondial et le GGA.
- Éducation à l'environnement fondée sur les savoirs autochtones et afrodescendants (classes-nature, abattis éducatifs).
- Urbanisme transformé : bâti bioclimatique, limitation de l'artificialisation, énergies renouvelables locales.
- Construction inspirée des architectures bushinengué, autochtone et créole (élévation, ventilation naturelle).
- Jardins partagés pour l'autonomie alimentaire et le lien social.
- Transports en commun accessibles, éligibles aux financements climat internationaux.

Bilan post-COP30 / vers Santa Marta

La **COP30** (Belém, nov. 2025) a acté le triplement du financement de l'adaptation d'ici 2035, activé le Fonds pertes et dommages et adopté un mécanisme de transition juste (Belem Action Mechanism). Elle a aussi lancé la **Tropical Forest Forever Facility (TFFF)**, avec plus de **6,7 milliards \$** promis pour rémunérer la conservation des forêts tropicales — un mécanisme directement pertinent pour un territoire forestier à 96 % comme la Guyane. En revanche, ni sortie des énergies fossiles ni plan contraignant contre la déforestation n'ont été actés à Belém. La **Conférence de Santa Marta** (Colombie, 28-29 avril 2026, 57 États + UE) a tenté de combler ce vide en dehors du format COP, avec une forte place aux peuples autochtones et à la société civile — sans toutefois déboucher sur un accord négocié contraignant.

Fiche résumé

- La Guyane cumule déjà les impacts climatiques : érosion, sécheresse, forêt fragilisée, agriculture littorale menacée.
- Adaptation et atténuation sont indissociables : protéger la forêt et les mangroves, c'est aussi limiter les émissions.
- La Guyane reste absente des grands cadres internationaux (NAP, NDC, GGA) malgré son exposition.
- 2026 est une année charnière : TFFF, Santa Marta, COP17 Biodiversité (Erevan) — autant de leviers à saisir pour porter la voix guyanaise.

Pistes de plaidoyer 2026

- Demander l'inscription explicite de la Guyane dans le prochain cycle des NDC françaises et dans le PNACC (Plan National d'Adaptation au Changement Climatique).
- Faire reconnaître les mangroves et la forêt guyanaise comme solutions fondées sur la nature éligibles au TFFF.
- Porter la voix guyanaise dans le suivi de Santa Marta et vers la COP31.
- Demander un financement dédié à l'urbanisme bioclimatique et aux architectures locales (bushinengué, autochtone, créole).
- Exiger l'intégration de l'ODyC et de ses données dans les indicateurs nationaux d'érosion.
- Relier les enjeux forêt/mangroves à la coopération régionale du Plateau des Guyanes (Brésil, Suriname).
- Documenter et faire remonter les architectures bushinengué, autochtone et créole comme « bonnes pratiques » dans les dialogues techniques du Programme de Travail sur l'Atténuation (MWP).

Partie 2 — Dossier ressource – A intégrer dans le livret du participant numérique et à mettre sur le dossier à imprimer Canva

Cadre conceptuel complet, données détaillées et bibliographie, parcours par parcours — pour aller plus loin.

Annexe — Santé & Biodiversité

Cadre conceptuel et historique complet

L'approche One Health / Une seule santé

Le concept **One Health** (« une seule santé ») repose sur l'idée que la santé humaine, la santé animale et la santé des écosystèmes sont interdépendantes et doivent être pensées ensemble plutôt que par silos séparés. Porté institutionnellement par une alliance tripartite puis quadripartite (OMS ; FAO [Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture] ; OIE [Office International des Épizooties], devenue OMSA [Organisation Mondiale de la Santé Animale] ; et depuis 2022 le PNUE [Programme des Nations Unies pour l'Environnement]), ce cadre s'est particulièrement développé après les crises sanitaires liées aux zoonoses (grippe aviaire, Ebola, COVID-19), qui ont montré comment la dégradation des habitats naturels et le contact rapproché avec la faune sauvage favorisent l'émergence de nouveaux agents pathogènes. En Guyane, cette approche est jugée « incontournable » par les acteurs de la recherche en santé, notamment du fait de la richesse et de la porosité des écosystèmes forestiers, de la présence de zoonoses (paludisme, leishmaniose, fièvre jaune) et de la proximité entre populations humaines, faune sauvage et activités extractives (CHU [Centre Hospitalier Universitaire] de Guyane, *L'approche One Health en recherche, incontournable en Guyane*).

Savoirs traditionnels et pharmacopées amazoniennes

Les pharmacopées traditionnelles de Guyane rassemblent les savoirs des peuples créoles, autochtones (Wayãpi notamment) et bushinengué (Palikur et autres), documentés de longue date par la recherche française, en particulier dans l'ouvrage de référence *Pharmacopées traditionnelles en Guyane — Créoles, Wayãpi, Palikur* de Pierre Grenand, Christian Moretti, Henri Jacquemin et Marie-Françoise Prévost (IRD Éditions). Ces savoirs relèvent d'une médecine « métissée », où se croisent héritages africains, autochtones et européens autour de l'usage thérapeutique des plantes de la forêt (Guyane la 1^{ère}, *Pharmacopées métissées en Guyane*). À l'échelle mondiale, l'OMS rappelle que la médecine traditionnelle, complémentaire et intégrative (TCIM) est utilisée dans 170 pays, et que dans les pays ayant répondu à sa 3^e enquête mondiale (67 % des États membres répondants), 40 à 99 % de la population y a recours (OMS, *Médecine traditionnelle*, questions-réponses). Ces savoirs soulèvent des questions de justice épistémique et juridique portant notamment sur la propriété intellectuelle, le droit de documentation, la valorisation commerciale (bioprospection) et les règles de consentement applicables. Le Protocole de Nagoya (2010), rattaché à la Convention sur la diversité biologique, encadre internationalement l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages, mais son application concrète aux savoirs autochtones guyanais reste, selon les sources mobilisées ici, un point à documenter plus précisément dans un futur plaidoyer plutôt qu'à affirmer comme acquis.

Cadre international biodiversité-climat-santé

Le rapport d'évaluation mondiale de l'IPBES (2019) a établi qu'environ un million d'espèces animales et végétales sont menacées d'extinction, un taux d'extinction jugé « sans précédent » dans l'histoire humaine, avec des conséquences directes sur les services écosystémiques dont dépend la santé humaine (approvisionnement en eau et en nourriture, régulation des maladies, pharmacopées) (IPBES, communiqué de presse, *Le dangereux déclin de la nature*). Le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, adopté à la COP15 (2022), fixe notamment l'objectif de protéger 30 % des terres et des mers d'ici 2030 et de restaurer les écosystèmes dégradés. La **COP17 Biodiversité** (Erevan, Arménie, 18-30 octobre 2026) sera l'occasion de faire le bilan de mise en œuvre de ce cadre, avec un enjeu fort d'intégration transversale (« mainstreaming ») entre biodiversité, santé et climat — une échéance à suivre de près pour la jeunesse guyanaise, immédiatement après la LCOY 2026. Par ailleurs, la COP30 (Belém, 6-21 novembre 2025) a acté 1 300 milliards de dollars par an de financements mobilisés pour les pays vulnérables, l'objectif de tripler l'adaptation d'ici 2035, l'activation du Fonds pertes et dommages, l'adoption du « Belem Action Mechanism » sur la transition juste, et le lancement du Tropical Forest Forever Facility (TFFF) avec 6,7 milliards de dollars promis pour la protection des forêts tropicales — sans toutefois de mention explicite de sortie des énergies fossiles ni de plan de lutte contre la déforestation à caractère contraignant. La Conférence de Santa Marta (Colombie, 24-29 avril 2026), réunissant 57 États et l'Union européenne autour d'une feuille de route volontaire de sortie des énergies fossiles hors format COP classique, complète ce paysage 2025-

2026 sans être directement centrée sur la biodiversité guyanaise, mais reste pertinente pour la dimension santé environnementale globale.

Focus Guyane détaillé et complet

Une biodiversité exceptionnelle mais sous pression

La Guyane concentre à elle seule, selon la mission gouvernementale du CGEDD (Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable, ministère de l'Environnement), **au moins 98 % de la faune vertébrée et 96 % des plantes vasculaires de France** (rapport n°010965-01, *La biodiversité, un des leviers du développement économique et social en Guyane*, Geneviève Besse et Mauricette Steinfeld, mai 2017). La Collectivité Territoriale de Guyane, dans une lettre citée en annexe de ce même rapport (Rodolphe Alexandre, 8 mars 2017), avance de son côté que le territoire représenterait « plus de 50 % de la biodiversité française » compte tenu de sa superficie (84 000 km²) — un chiffre de communication plus englobant, à distinguer des données scientifiques précises ci-dessus. Une étude commanditée par WWF France à Deloitte Développement Durable (*Le potentiel de développement économique durable de la Guyane*, novembre 2018) complète ce tableau : la Guyane abriterait environ 900 espèces de poissons dans ses eaux, dont environ 200 seulement ont été répertoriées à ce jour (p. 11) — un chiffre plus large que les données WWF ci-dessous, qui documentent plus spécifiquement les espèces d'eau douce —, la 3^e réserve d'eau douce par habitant au monde, environ 10 % des insectes recensés en Amazonie (p. 14), et 166 espèces de la faune guyanaise classées comme menacées par la Liste rouge de l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature) (p. 14). Sur un territoire de 83 500 km² couvert à plus de 90 % de forêt primaire (96 % selon Deloitte/WWF, 2018), on recense par ailleurs environ 5 500 espèces végétales, près de 700 espèces d'oiseaux, environ 200 espèces de mammifères, plus de 500 espèces de poissons d'eau douce et plus d'une centaine d'espèces d'amphibiens ; à titre d'exemple d'endémisme, environ un poisson d'eau douce sur quatre est endémique à la Guyane (WWF France, *Guyane : un territoire de biodiversité exceptionnelle*). Le Parc amazonien de Guyane, relié au Parc national des monts Tumucumaque au Brésil, forme le plus grand espace tropical protégé continu au monde, soit 7,3 millions d'hectares (WWF France). Le rapport de l'AUDEG documente plusieurs signaux d'alerte sous l'effet du changement climatique : altération des habitats et migrations d'espèces, effets sur la fécondité et le sex-ratio (au-delà de 30°C, les nids de tortues marines produisent majoritairement des femelles), vulnérabilité particulière des espèces endémiques comme le genre *Anomaloglossus*, et une étude du CNRS (Centre National de la Recherche Scientifique) sur l'inselberg des Nouragues montrant un effondrement de la biodiversité végétale avec une absence de renouvellement pour environ 20 % des espèces sur dix ans (rapport AUDEG, *Le changement climatique en Guyane*, 2025 — document fourni par l'organisation, non public).

Orpaillage illégal et contamination au mercure

L'orpaillage illégal reste le principal facteur de dégradation environnementale en Guyane depuis une trentaine d'années. Un rapport préfectoral publié en décembre 2025 recense environ 8 000 orpailleurs clandestins actifs sur 591 sites, pour environ 6 tonnes d'or extraites illégalement cette année-là, avec environ 150 hectares de déforestation par an et une centaine de kilomètres de cours d'eau endommagés annuellement — plus de 3 600 km de cours d'eau affectés cumulativement depuis 2003 (rapport préfectoral, décembre 2025, repris par *Parlons Politique*). Sur une échelle de temps plus longue, environ 215 000 hectares de forêt auraient été détruits par l'orpaillage entre 1988 et 2018, dont 28 000 hectares en Guyane française spécifiquement, avec une accélération marquée sur la dernière décennie de cette période (WWF France, *Orpaillage illégal en Guyane*). Chaque kilogramme d'or récupéré nécessite en moyenne 1,3 kg de mercure, rejeté dans les cours d'eau où il bioaccumule dans la chaîne alimentaire (WWF France). Sur le plan sanitaire, une étude de 2013 a montré que les populations du Haut-Maroni présentaient des concentrations de mercure jusqu'à quatre fois supérieures à celles des populations du littoral (WWF France). Face à ce constat, l'ARS Guyane et la préfecture ont lancé en 2021 la stratégie **StraMeLo (Stratégie Métaux Lourds)**, qui court jusqu'en 2025 et vise à « lutter contre les intoxications aux métaux lourds », plomb et mercure, sur l'ensemble du territoire — avec une attention particulière portée aux femmes enceintes, aux enfants et aux populations riveraines, les plus exposées. Elle s'organise en huit groupes de travail thématiques : munitions de chasse au plomb, alimentation, exposition environnementale, agriculture, surveillance environnementale, dépistage des intoxications, prise en charge, et sensibilisation des professionnels (ARS Guyane, *Métaux lourds — StraMeLo*). **Cette stratégie ne publie toutefois, dans les sources mobilisées ici, aucune donnée chiffrée consolidée sur**

l'imprégnation mercurielle à l'échelle de l'ensemble du territoire guyanais (au-delà de l'étude localisée de 2013 sur le Haut-Maroni) : la publication d'un tel bilan chiffré, par tranche d'âge et par bassin de vie, reste une donnée à demander explicitement dans le plaidoyer plutôt qu'à extrapoler. L'État français fait par ailleurs l'objet d'une action en justice pour « carence fautive » dans la lutte contre l'orpaillage illégal (la 1ère, décembre 2025), et une fiche de l'association Wild Legal documente spécifiquement les impacts sanitaires de l'orpaillage illégal (Wild Legal, *Orpaillage illégal et santé*).

Maladies vectorielles et changement climatique

Le rapport AUDEG souligne que la Guyane est particulièrement vulnérable aux maladies à transmission vectorielle du fait de conditions naturelles propices à la prolifération des moustiques. Avec la hausse des températures et la stagnation des eaux de pluie, les vecteurs de la dengue, du chikungunya, du paludisme, de la fièvre jaune et du zika devraient se multiplier en répartition géographique comme en intensité, avec un risque d'émergence de nouvelles maladies vectorielles (rapport AUDEG, 2025). L'ARS Guyane rappelle que la dernière épidémie majeure de chikungunya sur le territoire remonte à 2014, avec une circulation virale de nouveau détectée en 2025 parmi des personnes revenant de zones affectées des Caraïbes et d'Amérique latine (ARS Guyane, page *Chikungunya*). Le changement climatique aggrave également les maladies hydriques (diarrhées, amibiases, choléra) du fait de la dégradation de la qualité de l'eau potable liée à l'aggravation des étiages et à l'extension des zones inondées, et l'accès aux soins reste conditionné, dans les sites isolés, par la praticabilité des fleuves et des pistes — voies elles-mêmes menacées par les sécheresses et inondations (rapport AUDEG, 2025).

Pêche illégale transfrontalière

Un rapport scientifique publié en 2024 par l'Ifremer, le CRPMEM Guyane et le WWF France, financé par la DGAMPA (Direction Générale des Affaires Maritimes, de la Pêche et de l'Aquaculture), établit que la pression de la pêche illégale étrangère a doublé en Guyane en douze ans, avec en moyenne 56 navires étrangers illégaux pêchant quotidiennement dans les eaux guyanaises, contre environ 20 navires légaux français dans la même zone. Ces navires, originaires du Brésil à l'est et du Suriname/Guyana à l'ouest, déploient notamment des filets maillants dérivants pouvant atteindre 20 km de long, dévastant les ressources marines de manière indiscriminée. Les espèces les plus affectées sont les tortues luth, dont les populations s'effondrent, et l'acoupa rouge, dont la production décline fortement. Les auteurs du rapport soulignent que ces chiffres sont probablement sous-estimés, les mesures excluant la longueur réelle des filets et l'activité nocturne non captée par les dispositifs d'observation (WWF France / Ifremer / CRPMEM Guyane, 2024). Le rapport AUDEG confirme, du côté climatique, une baisse des captures liée à la migration des espèces vers des eaux plus froides et à la vulnérabilité de certaines espèces (crevettes, acoupa rouge, coumarou) aux variations de température et à l'acidification (rapport AUDEG, 2025).

One Health en pratique en Guyane

Au-delà du cadre conceptuel, la recherche en santé en Guyane mobilise concrètement l'approche One Health, notamment via des travaux associant le CHU de Guyane à des études sur les zoonoses et l'interface humain-faune-environnement (CHU Guyane, *L'approche One Health en recherche, incontournable en Guyane*). Cette approche est également documentée par les services de l'État en Guyane comme un ensemble de « solutions concrètes pour prévenir l'émergence des zoonoses » (portail SIDE [Système d'Information du Développement Durable et de l'Environnement] / DEAL [Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement] Guyane).

Le passage le plus concret de cette approche à l'action publique reste le **Plan Régional Santé Environnement (PRSE) de Guyane 2024-2028**, signé le 3 octobre 2025 par l'ARS, la Collectivité Territoriale de Guyane et la préfecture, à l'issue d'une concertation associant focus groups, consultation en ligne et le Groupe régional santé environnement (GRSE). Il structure 26 actions prioritaires autour de cinq axes : vivre dans un environnement favorable à la santé ; réduire les inégalités territoriales de santé environnementale ; limiter l'impact des maladies zoonotiques et la diffusion des maladies infectieuses émergentes ; développer une culture partagée en santé-environnement ; améliorer la qualité des ressources alimentaires. Deux préoccupations sont ressorties comme prioritaires de la concertation : la gestion des dépôts sauvages et l'accès à l'eau potable. Parmi les actions concrètes annoncées : mesure de la qualité de l'air dans quatre écoles, charte de qualité pour le marché de Cayenne, plan de lutte contre la leptospirose, mise en conformité des communes aux normes d'accès à l'eau potable (ARS Guyane ; Collectivité Territoriale de Guyane ; Outremers360). Plusieurs communications institutionnelles (Régions

de France) présentent explicitement ce plan comme construit « dans une approche une seule santé », même si le PRSE lui-même n'emploie pas systématiquement ce terme dans ses documents publics. **Il n'existe pas, dans les sources mobilisées pour ce dossier, de bilan chiffré consolidé et public de l'avancement des 26 actions du PRSE, ni du nombre global de projets One Health actifs en Guyane et de leur financement** : un point à clarifier auprès des institutions locales (ARS, CTG [Collectivité Territoriale de Guyane], CHU, Université de Guyane) plutôt qu'à estimer.

BIBLIOGRAPHIE

1. IPBES, *Rapport d'évaluation mondiale sur la biodiversité et les services écosystémiques*, 2019 — communiqué de presse : <https://www.ipbes.net/news/Media-Release-Global-Assessment-Fr>
2. Organisation mondiale de la santé, *Médecine traditionnelle* (questions-réponses), consulté 2026 — <https://www.who.int/fr/news-room/questions-and-answers/item/traditional-medicine>
3. Pierre Grenand, Christian Moretti, Henri Jacquemin, Marie-Françoise Prévost, *Pharmacopées traditionnelles en Guyane — Créoles, Wayāpi, Palikur*, IRD Éditions — <https://books.openedition.org/irdeditions/11700?lang=en>
4. Guyane la 1ère, *Pharmacopées métissées en Guyane : au cœur des savoirs médicaux issus des plantes* — <https://la1ere.franceinfo.fr/guyane/pharmacopees-metissees-en-guyane-au-c-ur-des-savoirs-medicinaux-issus-des-plantes-1682838.html>
5. CHU de Guyane, *L'approche One Health en recherche, incontournable en Guyane* — <https://chu-guyane.fr/articles/lapproche-one-health-en-recherche-incontournable-en-guyane>
6. WWF France, *Guyane : un territoire de biodiversité exceptionnelle* — <https://www.wwf.fr/territoires/guyane>
7. WWF France, *Orpaillage illégal en Guyane* — <https://www.wwf.fr/s-informer/champs-daction/forets/orpaillage-illegal-en-guyane>
8. Wild Legal, *Fiche : Orpaillage illégal et santé* — <https://www.wildlegal.eu/orpaillage-et-sante>
9. Parlons Politique, *Ruée aurifère en Guyane 2025 : 8 000 orpailleurs clandestins, 591 sites et 6 t d'or*, décembre 2025 — https://www.parlons-politique.fr/economie-societe/ruée-aurifere-en-guyane-2025-8-000-orpailleurs-clandestins-591-sites-et-6-t-dor-provoquent-deforestation-pollution-au-mercure-et-menacent-biodiversite-et-sante_5867/
10. la1ere.franceinfo.fr, *L'État français attaqué pour « carence fautive » dans la lutte contre l'orpaillage illégal en Guyane* — <https://la1ere.franceinfo.fr/guyane/l-etat-francais-attaque-pour-carence-fautive-dans-la-lutte-contre-l-orpaillage-illegal-en-guyane-1693790.html>
11. Ifremer, CRPMEM Guyane, WWF France, *Estimation de la pêche illégale étrangère en Guyane française*, rapport scientifique, 2024 — https://www.wwf.fr/sites/default/files/doc-2024-09/Rapport_Scientifique_Peche_INN_VF.pdf
12. WWF France, *La pression de pêche illégale étrangère a doublé en Guyane depuis 12 ans, selon un nouveau rapport de l'Ifremer, du CRPMEM Guyane et du WWF*, 2024 — <https://www.wwf.fr/vous-informer/actualites/la-pression-de-peche-illegale-etrangere-a-double-en-guyane-depuis-12-ans-selon-un-nouveau-rapport-de>
13. Agence régionale de santé Guyane, *Chikungunya* — <https://www.guyane.ars.sante.fr/chikungunya-3>
14. Agence régionale de santé Guyane, *Le PRSE de Guyane 2024-2028* — <https://www.guyane.ars.sante.fr/le-prse-de-guyane-2024-2028>
15. Régions de France, *Guyane : Le PRSE 2024-2028 validé — un pas décisif pour la santé environnementale en Guyane dans une approche « une seule santé »* — <https://regions-france.org/guyane-le-prse-2024-2028-valide-un-pas-decisif-pour-la-sante-environnementale-en-guyane-dans-une-approche-une-seule-sante/>
16. Outremer360, *Guyane : l'ARS et la CTG signent un Plan régional santé environnement 2024-2028, encadrant 26 actions concrètes pour améliorer la santé et le cadre de vie*, 2025 — <https://outremer360.com/bassin-atlantique-appli/guyane-lars-et-la-ctg-signent-un-plan-regional-sante-environnement-2024-2028-encadrant-26-actions-concretes-pour-ameliorer-la-sante-et-le-cadre-de-vie>
17. Agence régionale de santé Guyane, *Métaux lourds — StraMeLo* — <https://www.guyane.ars.sante.fr/metaux-lourds-stramelolo>
18. LCOY France 2025, *Plaidoyer LCOY 2025 (Paris + Guyane)*, section Guyane « Biodiversité & Santé » (document fourni par l'organisation, non public)
19. AUDEG, *Le changement climatique en Guyane — Des clés pour mieux agir*, mai 2025 (document fourni par l'organisation, non public)
20. Geneviève Besse, Mauricette Steinfeldt (CGEDD, ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer), *La biodiversité, un des leviers du développement économique et social en Guyane*, rapport n°010965-01, mai 2017 — <https://www.actu-environnement.com/media/pdf/news-29495-developpement-guyane-biodiversite.pdf>

21. Deloitte Développement Durable (étude commanditée par WWF France), *Le potentiel de développement économique durable de la Guyane*, étude complète, novembre 2018 — https://www.wwf.fr/sites/default/files/doc-2019-02/201811_Etude_Potentiel_developpement_economique_durable_Guyane_Deloitte-min.pdf
22. Deloitte Développement Durable / WWF France, *Le potentiel de développement économique durable de la Guyane*, note de synthèse, novembre 2018 — https://www.wwf.fr/sites/default/files/doc-2019-02/201811_Synthese_Potentiel_developpement_economique_durable_Guyane_Deloitte-min.pdf

Annexe — Transition Juste et Savoirs

Cadre conceptuel et historique complet

La transition juste dans les négociations climat

L'expression « transition juste » vient à l'origine du mouvement syndical nord-américain des années 1990, pensé pour accompagner les travailleurs des secteurs polluants vers d'autres emplois. Elle entre dans le vocabulaire climatique onusien avec l'Accord de Paris (2015), dont le préambule mentionne « les impératifs d'une transition juste de la population active ». Le sujet reste ensuite marginal jusqu'à la COP27 (Sharm el-Sheikh, 2022), qui mandate la création d'un **Programme de travail sur la transition juste (Just Transition Work Programme, JTWP)**. Ce programme est formellement adopté à la COP28 (Dubai, 2023) sous forme de plan de travail biennal, avec des dialogues réguliers entre États, syndicats, entreprises, peuples autochtones et société civile. La COP30 (Belém, novembre 2025) constitue une étape supplémentaire avec l'adoption du **Belem Action Mechanism on Just Transition**, présenté par plusieurs organisations syndicales et de la société civile comme une avancée significative, tout en soulignant qu'il reste à transformer en obligations concrètes de financement et de mise en œuvre (International Trade Union Confederation ; Climate Change News). Le mécanisme n'inclut à ce stade aucun engagement contraignant de sortie des énergies fossiles ni de plan de lutte contre la déforestation.

La Convention n°169 de l'Organisation internationale du travail (1989)

Adoptée en 1989 et entrée en vigueur en 1991, la Convention n°169 de l'OIT relative aux peuples indigènes et tribaux est le seul traité international juridiquement contraignant consacré spécifiquement aux droits de ces peuples. Elle reconnaît notamment leurs droits fonciers collectifs sur les terres qu'ils occupent traditionnellement, un droit à la consultation préalable, libre et éclairée (FPIC) sur les décisions les concernant, et le droit à l'autodétermination dans la gestion de leurs affaires internes. Elle a été ratifiée par une vingtaine d'États, majoritairement en Amérique latine ; la France ne l'a pas ratifiée à ce jour (été 2026). Une question écrite de la sénatrice Raymonde Poncet Monge, publiée en juin 2025, interrogeait le gouvernement sur ses intentions de ratification : elle restait sans réponse officielle du ministère de la Transition écologique à l'été 2026 (Sénat). La sénatrice y relève que le gouvernement invoque traditionnellement des réserves d'ordre constitutionnel (principe d'indivisibilité de la République, égalité devant la loi), tout en soulignant que la France a déjà ratifié en 2007 la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, qui porte des principes très proches, sans que cela ait soulevé de difficulté constitutionnelle équivalente. Cette non-ratification est la demande la plus emblématique et la plus ancienne portée par les mouvements autochtones de Guyane (Survival International ; La 1ère).

Le Programme de travail sur la transition juste (JTWP)

Mandaté à la COP27 et structuré à la COP28, le JTWP organise des dialogues annuels sur les principes, trajectoires et lignes directrices d'une transition juste à l'échelle mondiale. Les peuples autochtones y réclament, depuis sa création, une place de plein droit — et non seulement consultative — dans ses instances de décision, ainsi que des moyens financiers dédiés pour y participer effectivement. C'est précisément l'une des quatre demandes du Plaidoyer Guyane 2025 : un siège garanti aux dialogues JTWP, au SBSTA, au SBI et aux événements de haut niveau de la CMA (Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris), reconnu comme indicateur de l'Objectif mondial d'adaptation (GGA) sur l'inclusion et l'équité.

La Plateforme des Communautés Locales et des Peuples Autochtones (LCIPP)

Créée à la COP24 (Katowice, 2018), la LCIPP est l'organe onusien chargé de faciliter l'échange de savoirs entre peuples autochtones, communautés locales et Parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Son Groupe de travail de facilitation (Facilitative Working Group, FWG) réunit à parité des représentant-es d'États et de peuples autochtones des sept régions socioculturelles définies par l'ONU (Organisation des Nations Unies). La LCIPP vise, entre autres, à ce que les savoirs traditionnels soient documentés et reflétés dans les rapports nationaux (CDN/NDC, plans nationaux d'adaptation NAP) et dans le Bilan mondial (Global Stocktake) — c'est l'un des canaux institutionnels par lesquels le Plaidoyer Guyane 2025 demande que les savoirs autochtones et afro-descendants soient reconnus.

L'article 8(j) de la Convention sur la diversité biologique

La Convention sur la diversité biologique (CDB), adoptée au Sommet de la Terre de Rio en 1992, contient en son article 8, alinéa j), un engagement des États parties à « respecter, préserver et maintenir les connaissances, innovations et pratiques des communautés autochtones et locales qui incarnent des modes de vie traditionnels présentant un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique », et à encourager le partage équitable des bénéfices découlant de leur utilisation, sous réserve de l'accord des détenteurs de ces connaissances (Secrétariat de la CDB). Le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal (2022) a renforcé cette exigence de reconnaissance ; la COP17 Biodiversité (Erevan, Arménie, octobre 2026) doit faire le point sur sa mise en œuvre, notamment le mainstreaming de la participation autochtone dans la gestion de la biodiversité — un sujet moins central pour ce parcours, mais qui recoupe directement les demandes de reconnaissance des savoirs guyanais.

Focus Guyane détaillé

Les peuples autochtones de Guyane

Six peuples autochtones sont recensés en Guyane, représentant environ 10 000 personnes, soit moins de 5 % des quelque 300 000 habitant-es du territoire — un ordre de grandeur rapporté par plusieurs sources mais qui ne fait pas l'objet, à notre connaissance, d'un recensement officiel récent et consolidé publiquement (Guyane Expérience ; IWGIA) :

- **Kali'na** (famille linguistique caribe), sur le littoral ouest, notamment autour d'Awala-Yalimapo.
- **Arawak (Lokono)** (famille arawak), également sur le littoral.
- **Palikur** (famille arawak), à l'est, près de l'estuaire de l'Oyapock.
- **Teko, Wayãpi** (famille tupi-guarani) et **Wayana** (famille caribe), à l'intérieur des terres, le long des fleuves Maroni, Oyapock et Haut-Maroni, souvent accessibles uniquement en pirogue.

Leur représentation institutionnelle passe notamment par le **Grand Conseil Coutumier des populations autochtones et bushinenge de Guyane**, instance consultative créée par une loi de 2017, qui revendique depuis un pouvoir de décision réel — et non seulement consultatif — sur les questions foncières et la lutte contre l'orpaillage illégal (La 1ère).

Les communautés bushinenge

Six communautés bushinenge (« hommes de la forêt ») sont présentes en Guyane, essentiellement le long du fleuve Maroni : **Aluku, Ndyuka (Ndjuka), Pamaka (Paramaka), Saamaka (Saramaka), Kwinti et Matawai**. Ce sont les descendant-es de personnes réduites en esclavage dans les plantations néerlandaises du Suriname au XVIII^e siècle, qui se sont enfui-es en forêt pour fonder des communautés autonomes marronnes, en résistance aux forces coloniales (Collectivité Territoriale de Guyane). Leurs langues, regroupées sous le terme générique de **nenge(e)-tongo**, sont pour les trois premières (aluku, ndyuka, pamaka) des créoles à base lexicale anglaise et néerlandaise avec des influences autochtones, africaines et portugaises ; le saamaka se distingue par une influence lexicale portugaise marquée (plus de 34 % du vocabulaire), reflet de l'histoire spécifique des plantations surinamaises tenues par des colons d'origine portugaise et judéo-portugaise (CTG, pour Collectivité Territoriale de Guyane). Une partie importante de la population bushinenge présente aujourd'hui en Guyane est arrivée comme réfugiée pendant la guerre civile du Suriname (1986-1992).

La question foncière

Le régime foncier du littoral guyanais porte l'empreinte de plusieurs strates historiques successives :

- Depuis la colonisation, le souverain s'était réservé une bande côtière de **cinquante pas géométriques** (81,20 mètres depuis le rivage), inaliénable et à vocation militaire, non concessible aux particuliers.
- En **1955**, cette zone est convertie en domaine privé de l'État pour favoriser le développement économique et touristique.
- La **loi Littoral de 1986** la restitue au domaine public maritime, à nouveau inaliénable.

- Des aménagements de **1996** autorisent certains ajustements pour régulariser des situations d'occupation sans titre, en Guadeloupe, en Martinique et en Guyane (Géoconfluences ; Cahiers Nantais).

En parallèle, des **zones de droit d'usage collectif (ZDUC)** ont été créées pour certaines communautés autochtones et bushinenge, accordant un droit d'usage sur des terres domaniales sans transfert de propriété pleine. Le Grand Conseil Coutumier et plusieurs organisations autochtones réclament de longue date une réforme de fond reconnaissant des titres de propriété collective et coutumière à part entière, ainsi qu'un accès facilité à la terre pour les jeunes ruraux (La 1ère ; Sénat, *Pour une grande loi Guyane : 52 propositions*, rapport n°19-337).

L'Accord de Guyane de 2017 et la promesse des 400 000 hectares

Après plus d'un mois d'un mouvement social sans précédent (barrages routiers paralysant l'ensemble du territoire, collectif « Pou Lagwiyan dékolé »), l'État signe le **21 avril 2017** — la veille du premier tour de l'élection présidentielle — l'**Accord de Guyane** (protocole publié au Journal officiel de la République française — JORF — le 2 mai 2017, n°0103) avec les quatre parlementaires guyanais, les président·es de la Collectivité Territoriale de Guyane et de l'association des maires, et le collectif « Pou Lagwiyan dékolé » (La 1ère, 2022). L'accord acte le déblocage de 2,1 milliards d'euros supplémentaires réclamés par le collectif, en plus du « plan d'urgence » d'environ 1 086 millions d'euros déjà validé en Conseil des ministres le 5 avril 2017 — soit un montant cumulé d'environ 3 milliards d'euros. Ce plan d'urgence comprenait notamment 250 millions d'euros pour la construction de cinq lycées et dix collèges en cinq ans, 300 millions pour une route à quatre voies et le doublement d'un pont, 212 millions en faveur de la Collectivité Territoriale de Guyane pour lui permettre de payer ses fournisseurs et relancer la commande publique, ainsi que la construction d'une cité judiciaire à Cayenne et d'une prison à Saint-Laurent-du-Maroni, et des renforts de policiers et gendarmes (La 1ère, 2022). Sur le volet foncier spécifiquement, l'accord engage l'État à céder gratuitement **250 000 hectares** de son domaine privé à la Collectivité Territoriale de Guyane et aux communes, et à attribuer **400 000 hectares aux peuples autochtones**, via un établissement public alors envisagé auprès du Grand Conseil Coutumier — la question de la rétrocession totale du foncier de l'État devant, selon le texte même de l'accord, être réexaminée lors des États généraux du Projet Guyane 2017. Une enveloppe complémentaire de 20 000 hectares a par ailleurs été affectée à la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural) pour les agriculteurs guyanais.

Le calendrier de mise en œuvre a ensuite nettement divergé entre les deux volets de l'accord. Dès **2019**, une question écrite du sénateur Fabien Gay (9 mai 2019) alertait sur le fait que, deux ans après la signature, « les deux seules mesures qui n'ont pas encore abouti sont les transferts de foncier aux collectivités locales d'une part (250 000 ha) et aux populations autochtones d'autre part (400 000 ha) » — réponse confirmée par le gouvernement le 4 juillet 2019, qui indiquait qu'un travail se poursuivait « afin d'identifier les territoires concernés » (Sénat). Trois ans plus tard, un bilan officiel des services de l'État en Guyane (données à octobre 2022) ne recensait encore que 3 289 hectares effectivement cédés aux collectivités. Le mouvement s'est ensuite nettement accéléré côté collectivités : le **5 août 2026**, le ministre de l'Action et des Comptes publics David Amiel a signé, lors d'une visite à Macouria, la cession de 1 100 hectares de parcelles agricoles à la mairie — portant le total cédé aux collectivités locales depuis 2017 à **plus de 154 000 hectares sur les 250 000 promis** (soit environ 62 %), auxquels s'ajoutent les hectares cédés gratuitement aux agriculteurs guyanais via la SAFER (La 1ère, 5 août 2026 ; « C'est un transfert de propriété de plus et qui montre que la parole de l'État est tenue », David Amiel).

Côté peuples autochtones, aucun hectare n'a été transféré sur les 400 000 promis, neuf ans après l'accord. David Amiel attribue ce blocage à des obstacles juridiques et à l'incapacité, à ce jour, de créer un établissement habilité à recevoir les cessions : « Ça pose des questions juridiques sur lesquelles on progresse. Un grand travail d'ailleurs a été réalisé en lien avec les services de l'État et de la Préfecture pour identifier aussi les demandes, c'est-à-dire les parcelles précises qui peuvent être demandées dans ce cadre. Ça fait plusieurs mois que les consultations sont en cours. [...] En parallèle, le travail juridique se précise », a-t-il expliqué après une réunion de travail à Saint-Laurent-du-Maroni avec les représentants du Grand Conseil Coutumier (La 1ère, 5 août 2026). Le projet d'établissement public dédié — devenu depuis l'**EPCCE (Établissement Public de Coopération Culturelle et Environnementale)** — reste ainsi toujours en phase de conception (composition, missions, financement) sous l'égide de la Collectivité Territoriale de Guyane. Le Grand Conseil Coutumier, jugeant par ailleurs le processus trop lent et trop centralisé, l'a quitté en 2024.

La **Fédération des Organisations Autochtones de Guyane (FOAG)** porte désormais ce dossier en direct, et devait présenter le **7 août 2026** — deux jours avant la Journée internationale des peuples autochtones (9 août) et à quelques semaines de la LCOY Guyane 2026 — une nouvelle feuille de route réclamant : un dialogue direct avec l'État plutôt qu'un passage par le Grand Conseil Coutumier ; une répartition égale des 400 000 hectares entre les six peuples autochtones ; un établissement public par peuple plutôt qu'une structure unique centralisée ; la reconnaissance de zones sacrées et de zones de régénération, avec une continuité territoriale (par exemple « sans discontinuité sur une terre Kali'na ») ; et l'application effective du principe de « zéro fiscalité » sur ces terres, déjà prévu par l'accord de 2017 (Outremers360 ; Peyi Guyane).

Les langues et savoirs traditionnels

Outre les six langues bushinenge, la Guyane compte plusieurs langues autochtones appartenant à trois familles linguistiques distinctes : caribe (kali'na, wayana), arawak (arawak/lokono, palikur) et tupi-guarani (wayãpi, teko). Ces langues, comme les savoirs qu'elles portent — agriculture sur abattis, pharmacopées traditionnelles, cosmogonies, techniques de pêche et de construction — se transmettent essentiellement par voie orale et sont fragilisées par la scolarisation en français et l'exode vers les zones urbaines. Le Plaidoyer Guyane 2025 demande une réforme de l'éducation à l'environnement fondée sur ces réalités locales : classes-nature, abattis éducatifs, contenus scolaires amazoniens, ainsi qu'une éducation bilingue reconnaissant ces langues. **Nous n'avons pas identifié de statistiques publiques consolidées sur le nombre de locuteurs actuels de chaque langue autochtone ou bushinenge en Guyane, ni sur le nombre d'établissements scolaires proposant aujourd'hui un enseignement bilingue** — un point à vérifier localement plutôt qu'à estimer.

L'architecture traditionnelle

Le **carbet** est la structure d'habitat traditionnelle la plus emblématique de Guyane : un abri ouvert, surélevé sur pilotis, à toiture de palmes, sans murs ou à murs partiels, pensé pour maximiser la ventilation naturelle et s'adapter à la chaleur et à l'humidité équatoriales (Wikipédia, *Carbet (architecture)*). On en distingue des variantes autochtones et bushinengué, ainsi que des formes d'habitat créole reprenant certains de ces principes (surélévation, vérandas, persiennes en bois) adaptés au contexte colonial puis contemporain. Le Parc amazonien de Guyane mène un programme de documentation et de transmission des techniques de construction traditionnelle du carbet auprès des communautés autochtones (Parc amazonien de Guyane). Le Plaidoyer Guyane 2025 appelle explicitement à repenser la construction contemporaine en s'inspirant de ces architectures bushinengué, autochtone et créole — élévation, ventilation naturelle, adaptation au milieu — plutôt que de reproduire des modèles de construction importés (béton, climatisation) mal adaptés au climat guyanais.

L'éducation

Les demandes portées par la jeunesse guyanaise convergent vers une réforme profonde de l'éducation à l'environnement et de l'éducation bilingue : intégration des savoirs autochtones et afro-descendants, classes-nature, abattis éducatifs, contenus scolaires amazoniens, inscription de ces pratiques dans les rapports d'action pour l'autonomisation climatique (ACE) portés à la CCNUCC, et travail conjoint avec la LCIPP pour documenter ces initiatives au niveau international.

BIBLIOGRAPHIE

1. Guyane Expérience, *Peuples amérindiens de Guyane : qui sont les Kali'na, Wayana, Wayãpi et les autres*, 2024 — <https://www.guyane-experience.com/peuples-amerindiens-de-guyane-qui-sont-les-kalina-wayana-wayapi-et-les-autres>
2. IWGIA (International Work Group for Indigenous Affairs), *French Guiana* — <https://iwgia.org/en/french-guiana.html>
3. Wikipédia, *Bushinengue* — <https://fr.wikipedia.org/wiki/Bushinengue>
4. Collectivité Territoriale de Guyane, *Les langues bushinenge et leur rapport au temps* — <https://www.ctguyane.fr/les-langues-bushinenge-et-leur-rapport-au-temps/>
5. Survival International, *Convention 169* — <https://www.survivalinternational.fr/campagnes/169>
6. La 1ère (France Info), *Guyane : en quoi consiste la convention 169 de l'OIT réclamée par les peuples autochtones ?* — <https://la1ere.franceinfo.fr/guyane-quoi-consiste-convention-169-oit-reclamee-peuples-autochtones-459269.html>

7. Sénat, *Engagement de la France en faveur de la ratification de la Convention 169 de l'Organisation internationale du travail*, question écrite n° 25060534, 2025 — <https://www.senat.fr/questions/base/2025/qSEQ250605034.html>
8. Wikipédia, *Convention 169 de l'Organisation internationale du travail relative aux peuples indigènes et tribaux* — https://fr.wikipedia.org/wiki/Convention_169_de_l'Organisation_internationale_du_travail_relative_aux_peuples_indig%C3%A8nes_et_tribaux
9. Géoconfluences, *Cinquante (50) pas géométriques* — <https://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/cinquante-50-pas-geometriques>
10. Cahiers Nantais, *Les 50 pas géométriques dans les territoires ultramarins* — <https://cahiers-nantais.fr/index.php?id=993>
11. La 1ère (France Info), *Les zones de droit d'usage des Amérindiens : les enjeux du foncier (2/2)* — <https://la1ere.franceinfo.fr/guyane/zones-droit-usage-amerindiens-enjeux-du-foncier-22-770697.html>
12. Sénat, *Pour une grande loi Guyane : 52 propositions*, rapport d'information n°19-337, 2019 — <https://www.senat.fr/rap/r19-337/r19-33719.html>
13. Wikipédia, *Carbet (architecture)* — [https://fr.wikipedia.org/wiki/Carbet_\(architecture\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Carbet_(architecture))
14. Parc amazonien de Guyane, *Construction de carbets traditionnels amérindiens* — <https://www.parc-amazonien-guyane.fr/fr/des-actions/connaitre-et-sauvegarder-les-patrimoines-culturels/construction-de-carbets-traditionnels>
15. Wikipédia, *Architecture en Guyane* — https://fr.wikipedia.org/wiki/Architecture_en_Guyane
16. UNFCCC (United Nations Framework Convention on Climate Change, soit la CCNUCC en français), *Local Communities and Indigenous Peoples Platform (LCIPP)* — <https://lcipp.unfccc.int/>
17. UNFCCC, *United Arab Emirates Just Transition Work Programme* — <https://unfccc.int/topics/just-transition/united-arab-emirates-just-transition-work-programme>
18. Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, *Article 8(j) — Traditional Knowledge, Innovations and Practices* — <https://www.cbd.int/traditionalknowledge>
19. International Trade Union Confederation (ITUC), *Belém Action Mechanism on Just Transition: A breakthrough for workers amid major failures at COP30*, 2025 — <https://www.ituc-csi.org/belem-action-mechanism-on-just-transition>
20. Climate Change News, *How Belém launched the Just Transition mechanism*, décembre 2025 — <https://www.climatechangenews.com/2025/12/10/how-belem-built-a-new-just-transition-mechanism/>
21. Amnesty International France, *La conférence de Santa Marta donne un élan politique historique en faveur de transitions justes qui doit se traduire par des mesures axées sur les droits*, 2026 — <https://www.amnesty.fr/communiqués/la-conference-de-santa-marta-donne-un-elan-politique-historique-en-faveur-de-transitions-justes-qui-doit-se-traduire-par-des-mesures-axe-es-sur-les-droits/>
22. The Conversation, *Conférence de Santa Marta : les nouvelles pistes de la diplomatie climatique qui émergent hors des COP climat*, 2026 — <https://theconversation.com/conference-de-santa-marta-les-nouvelles-pistes-de-la-diplomatie-climatique-qui-emergent-hors-des-cop-climat-282288>
23. SEPANGUY, CliMates France, Écologie Universelle, Chercheurs d'Autres, Association Mélisse, Collectivité Territoriale de Guyane, *Plaidoyer LCOY 2025 Paris + Guyane*, 2025 (document fourni par l'organisation, non public)
24. Agence d'Urbanisme et de Développement de la Guyane (AUDeG), Eva Cartron & Juliette Guirado, *Le changement climatique en Guyane — Mieux comprendre pour agir*, mai 2025, ISBN 978-2-488427-00-5 (document fourni par l'organisation, non public)
25. Journal officiel de la République française, *Accord de Guyane du 21 avril 2017 — Protocole « Pou Lagwiyan dékolé »*, JORF n°0103 du 2 mai 2017, NOR : OME01713117X — <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000034519630>
26. Sénat, question écrite n°10300 de Fabien Gay au ministre des Outre-mer sur la mise en œuvre des accords de Guyane, 9 mai 2019 (réponse du 4 juillet 2019) — <https://www.senat.fr/questions/base/2019/qSEQ190510300.html>
27. Les services de l'État en Guyane (guyane.gouv.fr), *Bilan du Plan d'urgence pour la Guyane : Volet économie et foncier*, actualité consultée en 2026 — <https://www.guyane.gouv.fr/Actualites/Actualites/Bilan-du-Plan-d-urgence-pour-la-Guyane-Volet-economie-et-foncier>
28. Outremers360, *Guyane : restitution des 400 000 hectares — la Fédération des organisations autochtones de Guyane hausse le ton avant la journée des peuples autochtones*, 2026 — <https://outremers360.com/bassin-atlantique-appli/guyane-restitution-des-400-000-hectares-la-federation-des-organisations-autochtones-de-guyane-hausse-le-ton-avant-la-journee-des-peuples-autochtones>

29. Peyi Guyane (Radio Télé Peyi), *Restitution des 400 000 hectares : la FOAG hausse le ton avant la journée des peuples autochtones*, 2026 — <https://www.peyiguyane.com/post/politique/restitution-des-400-000-hectares-la-foag-hausse-le-ton-avant-la-journee-des-peuples-autochtones-1785268059>
30. Collectivité Territoriale de Guyane, *Installation officielle des membres du groupe de travail du futur Établissement Public de Coopération Culturelle et Environnementale (EPCCE)* — <https://www.ctguyane.fr/installation-officielle-des-membres-du-groupe-de-travail-du-futur-epcce/>
31. La 1ère (France Info), *Accords de Guyane : le ministre David Amiel signe un nouvel acte de cession foncière en faveur d'une commune, mais toujours rien pour les peuples autochtones*, 5 août 2026 — <https://la1ere.franceinfo.fr/guyane/accords-de-guyane-le-ministre-david-amiel-signe-un-nouvel-acte-de-cession-fonciere-en-faveur-d-une-commune-mais-toujours-rien-pour-les-peuples-autochtones-1725925.html>
32. La 1ère (France Info), Marie-Claude Thébia, *21 avril 2017 - 21 avril 2022 : il y a cinq ans était signé l'Accord de Guyane*, 21 avril 2022 — <https://la1ere.franceinfo.fr/guyane/21-avril-2017-21-avril-2022-il-y-a-cinq-ans-etait-signel-accord-de-guyane-1275188.html>

Cadre conceptuel et historique complet

La justice climatique part d'un constat d'asymétrie : ceux qui ont le moins contribué au dérèglement climatique en subissent les impacts les plus lourds, souvent sans les moyens de s'adapter ni les recours pour se faire entendre. Le GIEC estime que 3,3 à 3,6 milliards de personnes vivent dans des contextes très exposés aux risques climatiques, majoritairement dans des pays à faibles revenus ; l'ONU rapporte que 90% des décès liés aux événements climatiques extrêmes surviennent dans les pays à revenu faible ou intermédiaire ; et selon Oxfam (2023), les 1% les plus riches de la planète ont généré plus de deux fois plus de CO₂ que la moitié la plus pauvre de la population mondiale entre 1990 et 2019.

Le principe fondateur reconnu dans les négociations climatiques est celui des **responsabilités communes mais différenciées** (Sommet de la Terre, Rio, 1992) : tous les pays doivent agir, mais pas dans les mêmes proportions, en fonction de leur responsabilité historique dans les émissions et de leurs capacités. Les grandes étapes suivantes ont progressivement construit l'architecture actuelle :

- COP15 (Copenhague, 2009) : premiers engagements financiers pour soutenir les pays en développement.
- COP16 (Cancún, 2010) : création du Fonds vert pour le climat (Green Climate Fund).
- COP21 (Paris, 2015) : accord pour limiter le réchauffement à 1,5°C, intégration des notions de droits humains, d'équité et de justice intergénérationnelle dans le préambule.
- COP26 (Glasgow, 2021) : reconnaissance partielle des pertes et dommages, amorce d'un mécanisme de financement dédié.
- COP27 (Sharm El-Sheikh, 2022) : création historique du Fonds pertes et dommages, très attendue par les pays du Sud et les mouvements de jeunesse.
- COP28 (Dubai, 2023) : mise en place opérationnelle du fonds, mais gouvernance, montants et contributeurs encore en discussion.
- COP29 (Bakou, 2024) : adoption du Nouvel objectif collectif chiffré (NCQG), avec un plancher de 300 Md\$/an de financement climat mobilisé par les pays développés d'ici 2035 — un montant jugé largement insuffisant et qualifié d'« insulte » par de nombreux pays en développement, et lancement en parallèle d'un appel plus large à mobiliser 1 300 Md\$/an de toutes sources.
- COP30 (Belém, 6-21 novembre 2025) : présentation officielle de la « Baku to Belém Roadmap » visant à mobiliser 1 300 Md\$/an d'ici 2035, adaptation multipliée par trois d'ici 2035, activation effective du Fonds pertes et dommages, adoption du Belém Action Mechanism sur la transition juste, lancement du Tropical Forest Forever Facility (TFFF) avec 6,7 Md\$ promis — mais sans mention explicite de sortie des énergies fossiles ni de plan de lutte contre la déforestation contraignant.

Plusieurs notions techniques structurent aujourd'hui le débat sur la justice climatique dans les négociations :

- **NCQG (New Collective Quantified Goal)** : le nouvel objectif chiffré de financement climat post-2025, censé remplacer l'ancien objectif de 100 Md\$/an fixé en 2009 et jamais pleinement atteint. Il détermine combien d'argent circule des pays développés vers les pays vulnérables, sous quelle forme (dons vs prêts), et pour quels usages (atténuation, adaptation, pertes et dommages).
- **LLA (Locally Led Adaptation / adaptation menée au niveau local)** : principe selon lequel les projets d'adaptation doivent être conçus et pilotés avec les communautés directement concernées, plutôt qu'imposés depuis l'extérieur ou gérés par des intermédiaires éloignés du terrain.
- **FPIC (Free, Prior and Informed Consent / consentement préalable, libre et éclairé)** : droit reconnu par la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, qui impose une consultation réelle et un consentement des populations autochtones et locales avant toute décision, projet ou politique climatique les concernant.
- **Statut de "réfugié climatique"** : statut juridique encore inexistant en droit international, réclamé par de nombreux mouvements de jeunesse (dont la LCOY France 2025) pour garantir aux personnes déplacées par les impacts climatiques les mêmes droits que ceux prévus par la Convention de 1951

relative au statut des réfugiés, en lien avec le HCR (Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, UNHCR en anglais) et l'OIM (Organisation internationale pour les migrations, IOM en anglais).

- **Pertes et dommages non-économiques** : dimension culturelle, territoriale et identitaire des pertes liées au climat (perte de terres ancestrales, de langues, de pratiques, de repères), que le Plaidoyer LCOY 2025 demande d'intégrer pleinement dans le Fonds pertes et dommages, au même titre que les pertes matérielles chiffrables.
- **Justice intergénérationnelle** : le Plaidoyer LCOY 2025 rappelle que les injustices intergénérationnelles sont contraires à l'article 3 de la Convention internationale des droits de l'enfant (intérêt supérieur de l'enfant) et appelle à intégrer les recommandations de l'Observation générale n°26 du Comité des droits de l'enfant dans les stratégies climatiques nationales.

Focus Guyane détaillé

Pauvreté et inégalités

La Guyane est le territoire français (hors Mayotte) où la pauvreté est la plus élevée. Selon l'INSEE (données 2021, publiées dans "L'essentiel sur... la Guyane"), environ 52,9% de la population vit sous le seuil de pauvreté, et le niveau de vie médian annuel y est de 10 990 €, le plus bas de France hors Mayotte — soit environ 52% de moins que la moyenne nationale. Le taux de chômage atteignait 16,9% en 2024. Le rapport pauvreté Guyane 2024 du Secours Catholique confirme ce constat avec un chiffre proche : 53% de la population vit avec moins de 1 010 €/mois, la moitié de la population subit des privations matérielles et sociales, et parmi les personnes accompagnées, 75% déclarent des privations concernant le logement, l'habillement, l'alimentation, les loisirs ou l'accès à internet à domicile — un point d'autant plus critique que la dématérialisation croissante des démarches administratives fragilise l'accès aux droits sociaux pour les foyers non connectés. Une étude antérieure commanditée par WWF (World Wide Fund for Nature / Fonds mondial pour la nature) France à Deloitte Développement Durable (*Le potentiel de développement économique durable de la Guyane*, novembre 2018) situait déjà, sur la base de données 2017, le chômage à 22 % de la population active (46 % chez les moins de 25 ans, p. 23), le PIB (Produit Intérieur Brut) par habitant à 16 290 € par an — deux fois inférieur à la moyenne française (p. 23) —, et environ 30 % de la population sous le seuil de pauvreté (p. 23), tout en soulignant que 5 300 offres d'emploi restaient non pourvues faute de qualifications adaptées localement (p. 23). L'écart entre le taux de pauvreté de cette étude (30 % en 2017-2018) et les données INSEE/Secours Catholique plus récentes (environ 53 % en 2021-2024) peut refléter en partie des méthodologies de mesure différentes ; les sources consultées ne permettent pas d'isoler la part imputable à une évolution réelle de la pauvreté de celle imputable à un changement de méthode.

L'indice de Gini (mesure statistique des inégalités de revenus, de 0 = égalité parfaite à 1 = inégalité maximale) atteint 0,429 en Guyane contre 0,270 en France hexagonale, selon un rapport sénatorial de 2025 sur le Plateau des Guyanes — signe d'inégalités internes très marquées, en plus d'un niveau de vie globalement bas. Sur le plan démographique, la Guyane est le territoire le plus jeune de France : près de la moitié de la population a moins de 25 ans, avec un indice de vieillissement de seulement 15,2 (2022) et un taux de fécondité de 3,05 enfants par femme en 2024 (contre 1,62 au niveau national), et une croissance démographique de 1,5%/an entre 2017 et 2023, la plus forte de France hors Mayotte.

Point de vigilance méthodologique : les chiffres de pauvreté disponibles (INSEE 2021, Secours Catholique 2024) ne sont pas systématiquement désagrégés par commune ou par groupe (autochtone, bushinengué, créole, migrant) au niveau consolidé public ; une telle désagrégation, si elle existe en interne à des administrations locales, n'a pas été retrouvée dans les sources consultées pour ce dossier — il convient de le signaler plutôt que d'extrapoler des taux par groupe.

Enclavement des communes du fleuve

Les communes situées le long du Maroni (Apatou, Grand-Santi, Papaïchton, Maripasoula) et de l'Oyapock (Ouanary, Saint-Georges-de-l'Oyapock, Camopi), ainsi que des localités isolées comme Saül et Saint-Élie, cumulent des difficultés d'accès à l'eau potable, à l'électricité, à la santé et aux télécommunications, selon un rapport sénatorial de 2025 consacré au Plateau des Guyanes. La desserte aérienne régionale reste très limitée : aucune liaison directe vers le Guyana, une liaison avec le Suriname suspendue depuis juin 2025, et un seul vol hebdomadaire vers le Brésil — ce qui restreint fortement l'intégration régionale de ces communes frontalières. Sur le Maroni, la navigation fluviale, seul mode de transport pour de nombreux

habitants, est rendue plus difficile par la baisse du niveau du fleuve en saison sèche (des niveaux qualifiés d'"historiquement inquiétants" en 2023 par France-Guyane) et par la disparition d'Air Guyane, qui assurait une liaison aérienne majeure vers l'intérieur — les communes de Grand-Santi, Papaïchton et Maripasoula redoutant un isolement encore accru. Le rapport de l'AUDEG (Agence d'Urbanisme et de Développement de la Guyane, 2025) confirme, à l'échelle du territoire, que les routes, ponts, réseaux télécom et électriques aériens sont vulnérables aux inondations et aux chutes d'arbres, ce qui isole ponctuellement des communes entières, et que le barrage de Petit Saut, qui alimente une large majorité de la Guyane en électricité, est lui-même sensible à la saisonnalité des précipitations.

Accès à l'eau potable et à l'électricité

Selon l'Agence régionale de santé (ARS) de Guyane, environ 15% de la population du département — soit environ 30 000 personnes — n'est pas raccordée à un réseau d'eau potable, principalement dans des zones périurbaines ou des sites isolés. Le territoire compte 73 points de captage (25 en eau de surface, 48 en forages), 43 stations de traitement et 65 unités de distribution, avec environ 1 100 analyses sanitaires réalisées chaque année. Plusieurs communes (Cayenne, Matoury, Maripasoula, Apatou, Javouhey, Sinnamary, Tonnegrande, Cacao, Régina et Saint-Georges-de-l'Oyapock) connaissent des dépassements récurrents du seuil réglementaire d'aluminium (0,2 mg/L), un indicateur de qualité du traitement plutôt qu'un risque sanitaire immédiat selon l'ARS. Concernant l'électricité, EDF Guyane évaluait à environ 5 000 le nombre d'habitants sans aucun accès à une source d'électricité, du fait de leur éloignement du réseau, et s'était fixé un objectif de couverture électrique de 100% pour 2024, via le déploiement de 800 à 1 000 kits photovoltaïques individuels dans les zones isolées — un objectif dont l'atteinte effective en 2026 n'a pas pu être confirmée par une source publique consolidée à la date de rédaction de ce dossier ; ce point mériterait d'être vérifié auprès d'EDF Guyane ou de la DGTM (Direction Générale des Territoires et de la Mer).

Orpillage illégal et pollution au mercure

L'orpillage illégal reste l'un des fléaux environnementaux et sanitaires majeurs de la Guyane. Selon un bilan de la préfecture de Guyane publié le 4 décembre 2025, 591 sites d'orpillage clandestin étaient actifs, mobilisant environ 8 000 orpailleurs illégaux au quotidien, pour environ 6 tonnes d'or extraites illégalement au cours de l'année 2025. Cette activité entraîne en moyenne 150 hectares de déforestation par an et dégrade près de 100 kilomètres de cours d'eau chaque année ; depuis 2003, plus de 3 600 kilomètres de rivières auraient été affectés au total en Guyane, selon des données reprises par la commission du développement durable de l'Assemblée nationale (rapport de novembre 2025). Le mercure utilisé pour amalgamer les paillettes d'or est rejeté dans les cours d'eau, contaminant la chaîne alimentaire et posant, selon les autorités citées, des problèmes de santé publique pour les populations qui consomment les ressources locales (poissons notamment) — une pollution qui touche en premier lieu les communautés autochtones et bushinengués vivant le long des fleuves, dont l'alimentation et l'identité culturelle sont étroitement liées à la pêche. L'État français a par ailleurs été mis en cause juridiquement pour "carence fautive" dans la lutte contre l'orpillage illégal, selon une procédure rapportée par la 1^{ère} Guyane. WWF France documente depuis plusieurs années des actions de plaidoyer visant à bannir le mercure de l'orpillage dans la région des Guyanes, en lien avec le Suriname, dont la ratification d'accords bilatéraux de coopération contre l'orpillage transfrontalier reste, selon la presse locale, un enjeu en cours de discussion en 2025-2026.

Sous-représentation des Outre-mer dans les négociations climatiques

Une fiche de plaidoyer du Réseau Action Climat consacrée aux territoires ultramarins (2025) souligne qu'aucun représentant ultramarin ne figurait dans la délégation française à la COP29 de Bakou (2024), alors que les Outre-mer concentrent 80% de la biodiversité française sur seulement 22% du territoire national, 97% du domaine maritime français, faisant de la France la 2^e puissance maritime mondiale. Le document dénonce une "marginalisation persistante" des territoires ultramarins dans la diplomatie climatique française, malgré leur exposition disproportionnée aux impacts du changement climatique, et formule cinq recommandations : former des négociateurs ultramarins et constituer un vivier de jeunes talents ; assurer une représentation pluraliste et transparente ; soutenir l'autonomie diplomatique régionale (diplomatie décentralisée) ; organiser des Assises régulières co-construites avec l'État et la société civile ; garantir au minimum un-e représentant-e par territoire ultramarin dans chaque délégation française aux COP.

Vers Santa Marta et la COP17 Biodiversité

La conférence de Santa Marta (Colombie, avril 2026) a réuni 57 États et l'Union européenne autour d'une feuille de route volontaire de sortie des énergies fossiles, en dehors du format classique des COP climat, avec une place inédite donnée à la société civile et aux représentants des territoires les plus vulnérables — une dynamique que plusieurs commentateurs (The Conversation, Carenews) analysent comme un signal que la diplomatie climatique se recompose aussi hors des enceintes onusiennes officielles. La COP17 Biodiversité (Erevan, Arménie, 18-30 octobre 2026), consacrée au suivi du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, est moins directement liée à ce parcours mais reste pertinente pour la question de l'équité territoriale dans l'accès aux ressources naturelles et à leur gouvernance, notamment pour les territoires ultramarins hébergeant une part disproportionnée de la biodiversité française.

BIBLIOGRAPHIE

1. INSEE, *L'essentiel sur... la Guyane*, 2024 — <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4313999>
2. INSEE, *Dossier complet – Département de la Guyane (973)*, 2024 — <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=DEP-973>
3. INSEE, *Niveaux de vie et pauvreté en Guyane en 2017 : la moitié des guyanais vivent sous le seuil de pauvreté*, Insee Analyses Guyane n°46 — <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4623886>
4. Secours Catholique, délégation de Guyane, *Rapport Pauvreté Guyane 2024*, 2024 — <https://guyane.secours-catholique.org/notre-actualite/rapport-pauvrete-guyane-2024>
5. Sénat, *Le Plateau des Guyanes : affirmer la France comme un acteur régional clé*, rapport n° r25-135, 2025 — <https://www.senat.fr/rap/r25-135/r25-1358.html>
6. France Guyane, *Sur le Maroni, le niveau du fleuve accentue l'enclavement*, 2023 — <https://www.franceguyane.fr/actualite/environnement/sur-le-maroni-le-niveau-du-fleuve-accentue-lenclavement-959045.php>
7. Agence régionale de santé (ARS) Guyane, *Eaux potables*, page consultée en 2026 — <https://www.guyane.ars.sante.fr/eaux-potables-0>
8. Outremers360, *Guyane : objectif 100% de couverture électrique pour 2024, indique EDF Guyane* — <https://outremers360.com/bassin-atlantique-appli/guyane-objectif-100-de-couverture-electrique-pour-2024-indique-edf-guyane>
9. Parlons Politique, *Ruée aurifère en Guyane 2025 : 8 000 orpailleurs clandestins, 591 sites et 6 t d'or* (synthèse d'un bilan de la préfecture de Guyane du 4 décembre 2025 et d'un rapport de la commission du développement durable de l'Assemblée nationale, novembre 2025) — https://www.parlons-politique.fr/economie-societe/ruee-aurifere-en-guyane-2025-8-000-orpailleurs-clandestins-591-sites-et-6-t-dor-provoquent-deforestation-pollution-au-mercure-et-menacent-biodiversite-et-sante_5867/
10. Village Justice, Martin Sochas, *De l'orpaillage illégal en Guyane française : un défi environnemental et juridique à l'heure de la COP30*, 2025 — <https://www.village-justice.com/articles/orpaillage-illegal-guyane-francaise-defi-environnemental-juridique-heure-cop30,55245.html>
11. La 1ère Guyane, *L'État français attaqué pour "carence fautive" dans la lutte contre l'orpaillage illégal en Guyane* — <https://la1ere.franceinfo.fr/guyane/l-etat-francais-attaque-pour-carence-fautive-dans-la-lutte-contre-l-orpaillage-illegal-en-guyane-1693790.html>
12. WWF France, *Orpaillage illégal en Guyane* — <https://www.wwf.fr/espaces-prioritaires/guyane/orpaillage-illegal>
13. WWF France, *Bannir le mercure de l'orpaillage dans la région des Guyanes* — <https://www.wwf.fr/projets/eradiquer-mercure-orpaillage-guyane>
14. Réseau Action Climat, *Territoires ultramarins — fiche concept plaidoyer Outre-mer*, 2025 — https://reseauactionclimat.org/wp-content/uploads/2025/10/def_fiche-concept-plaidoyer-outre-mer.pdf
15. COP30.br, *COP29 and COP30 Presidents present Baku to Belém Roadmap to mobilize US\$1.3 trillion in climate finance*, 2025 — <https://cop30.br/en/news-about-cop30/cop29-and-cop30-presidents-present-baku-to-belem-roadmap-to-mobilize-us-1-3-trillion-in-climate-finance>
16. COP30.br, *COP30 approves Belém Package*, 2025 — <https://cop30.br/en/news-about-cop30/cop30-approves-belem-package1>
17. UNFCCC, *The Baku to Belém Roadmap is a powerful signal of confidence — 1.3 trillion annually needed by 2035* — <https://unfccc.int/news/the-baku-to-belem-roadmap-is-a-powerful-signal-of-confidence-13-trillion-annually-needed-by-2035-is>
18. ONU Info, *La COP29 s'achève sur une promesse de 300 milliards de dollars par an, les pays en développement qualifient l'accord d'« insulte »*, 2024 — <https://news.un.org/fr/story/2024/11/1150846>

19. Cités Unies France, *Les Accords de Santa Marta : vers un traité mondial de sortie des énergies fossiles*, 28-29 avril 2026 — <https://cites-unies-france.org/Les-Accords-de-Santa-Marta-vers-un-traite-mondial-de-sortie-des-energies>
20. Carenews INFO, *Énergies fossiles : à Santa Marta les ONG saluent un « bon élan » mais réclament des actes*, 2026 — <https://www.carenews.com/carenews-info/news/energies-fossiles-a-santa-marta-les-ong-saluent-un-bon-elan-mais-reclament-des>
21. LCOY France, *Plaidoyer LCOY France 2025 (Paris + Guyane)* — document fourni par l'organisation, non public
22. AUDEG, *Le changement climatique en Guyane*, synthèse, mai 2025 — document fourni par l'organisation, non public
23. LCOY France, *Toolkit LCOY France 2025* — document fourni par l'organisation, non public
24. Deloitte Développement Durable (étude commanditée par WWF France), *Le potentiel de développement économique durable de la Guyane*, étude complète, novembre 2018 — https://www.wwf.fr/sites/default/files/doc-2019-02/201811_Etude_Potentiel_developpement_economique_durable_Guyane_Deloitte-min.pdf

Annexe — Adaptation / Atténuation

Dossier ressource — Adaptation / Atténuation

Cadre conceptuel et historique

Ce dossier ressource complète le bloc principal du parcours pour celles et ceux qui veulent creuser les données, les mécanismes internationaux et les sources mobilisées. Il suit la même logique : partir des cadres généraux (adaptation, atténuation, NAP, NDC, GGA, MWP) pour aller vers les réalités guyanaises précises, puis vers l'agenda international 2026.

Dans les négociations climatiques internationales, **adaptation** et **atténuation** désignent deux réponses complémentaires et non substituables face au changement climatique. L'atténuation vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre à la source pour limiter l'ampleur du réchauffement ; l'adaptation vise à réduire la vulnérabilité des sociétés et des écosystèmes aux impacts déjà inévitables, quel que soit le niveau de réchauffement atteint. Ces deux piliers structurent l'Accord de Paris (2015) et l'ensemble de l'architecture de la CCNUCC depuis.

Les **Plans Nationaux d'Adaptation (NAP)** sont l'instrument par lequel chaque État planifie ses priorités d'adaptation à moyen et long terme ; les **Contributions Déterminées au niveau National (CDN/NDC)** sont l'instrument équivalent côté atténuation (et de plus en plus, aussi, côté adaptation). L'**Objectif Mondial d'Adaptation (Global Goal on Adaptation, GGA)**, créé par l'Accord de Paris, vise à donner à l'adaptation une ambition et un suivi comparables à ceux de l'atténuation ; son cadre d'indicateurs (le « cadre de Bakou » puis d'autres jalons successifs) reste toutefois un chantier en construction, avec des indicateurs jugés encore trop génériques pour rendre compte des réalités ultramarines et amazoniennes. Le **Programme de Travail sur l'Atténuation (Mitigation Work Programme, MWP)**, adopté à la COP27 (Charm el-Cheikh, 2022), organise des dialogues techniques annuels pour accélérer l'action de réduction des émissions sans imposer de nouvelles obligations chiffrées aux États — un espace où les bonnes pratiques locales (urbanisme bioclimatique, architectures vernaculaires, solutions fondées sur la nature) peuvent en théorie être documentées et faire levier pour du financement.

En France, le cadre national de l'adaptation est porté par le **Plan National d'Adaptation au Changement Climatique**. Le 3e Plan (PNACC-3) a été publié le **10 mars 2025** par le ministère de la Transition écologique ; il repose sur la trajectoire de référence TRACC (Trajectoire de Réchauffement de Référence pour l'Adaptation au Changement Climatique — une hausse d'environ +4 °C à l'horizon 2100 en France hexagonale par rapport à l'ère préindustrielle) et se structure autour de quatre axes de travail (territoires, biodiversité, économie, normes techniques), avec 52 mesures et plus de 200 actions concrètes à court, moyen et long termes. Le plan affiche l'ambition d'adapter « notre territoire, Hexagone et Outre-mer », mais — sur la base des sources consultées pour ce dossier — ne détaille pas de mesures spécifiquement calibrées pour la Guyane (spécificités amazoniennes, littoral guyanais, biseau salé, forêt tropicale) ; plusieurs analyses sectorielles publiées après le plan (notamment sur le bâtiment et les travaux publics) soulignent la nécessité d'adaptations propres aux Outre-mer, sans que cela se traduise encore, à notre connaissance, par des dispositifs financiers ou réglementaires dédiés à la Guyane. C'est précisément le sens de la demande n°1 de l'Appel de la Guyane 2025 : inscrire explicitement la Guyane et les autres Outre-mer dans les NAP et NDC, dans le Bilan Mondial (Global Stocktake) et dans les indicateurs du GGA.

Sur le plan financier international, la **Tropical Forest Forever Facility (TFFF)**, portée par le Brésil et lancée lors de la COP30 (Belém, novembre 2025), constitue une innovation à suivre de près pour la Guyane. Son principe : rémunérer durablement les pays et territoires qui maintiennent ou augmentent leur couverture forestière tropicale, plutôt que de financer des projets ponctuels de compensation carbone. À la clôture de la COP30 (22 novembre 2025), plus de **6,7 milliards de dollars US** avaient été promis, avec notamment la Norvège (3 Md\$), l'Allemagne (1 Md€ sur dix ans), le Brésil (1 Md\$), l'Indonésie (1 Md\$) et la France (500 M€, sous conditions) ; 63 à 66 pays selon les sources ont approuvé la déclaration de lancement. Le mécanisme vise à terme la protection de plus d'un milliard d'hectares de forêts tropicales et subtropicales. Pour la Guyane, territoire forestier à 96 %, la question de l'éligibilité et de l'accès effectif à ce type de financement — via la France, via une gouvernance territoriale propre, ou via une coopération régionale du Plateau des Guyanes — reste entièrement ouverte et constitue un axe de plaidoyer à part entière.

Focus Guyane détaillé

Forêts. Le changement climatique modifie les régimes de précipitations en Guyane, avec une alternance de sécheresses plus longues et d'épisodes de pluies torrentielles qui perturbent la croissance des arbres, les cycles de reproduction des espèces végétales et la capacité de régénération de la forêt (AUDEG, 2025, citant Hérault et al., 2020). Dans un scénario pessimiste, la croissance moyenne de la forêt pourrait chuter d'environ **40 %**, avec un risque que la forêt guyanaise bascule d'un puits à un émetteur net de gaz à effet de serre. Le réchauffement des sous-bois et des lisières favoriserait aussi le déclenchement et la propagation de feux, menaçant des écosystèmes entiers (AUDEG, 2025, citant WWF — World Wide Fund for Nature —, 2006 — référence secondaire, non consultée directement pour ce dossier).

Mangroves. Les mangroves guyanaises jouent un double rôle d'atténuation (stockage de carbone) et d'adaptation (résilience côtière, protection contre la submersion), grâce à leur capacité à emmagasiner le carbone et à se redéployer naturellement lorsque les conditions le permettent. Mais l'élévation du niveau de la mer et les sécheresses provoquent leur dépérissement, avec une diminution de surface estimée à environ **1 % par an** (AUDEG, 2025). Leur dégradation menace aussi la biodiversité qu'elles abritent (espèces marines, oiseaux, nurseries halieutiques) et leur capacité à piéger les métaux lourds, avec des conséquences directes sur la sécurité alimentaire et l'emploi des communautés côtières.

Ressource en eau. Le réchauffement accroît l'évaporation et le réchauffement du réseau hydrique (avec un risque accru de maladies hydriques), tandis que la remontée du biseau salé vers l'intérieur des terres pollue progressivement les aquifères côtiers en zone littorale (AUDEG, 2025).

Océan et littoral. La hausse du niveau de la mer, estimée par GuyaClimat à +0,54 à +0,84 m d'ici 2100, aggrave l'érosion des côtes de Cayenne à Awala-Yalimapo, la salinisation des sols et le stress thermique sur la faune marine. L'érosion du littoral guyanais est suivie par l'**Observatoire de la Dynamique Côtière de Guyane (ODyC)**, piloté par les services de l'État en Guyane ; ce dernier souligne explicitement que « les dynamiques littorales guyanaises très spécifiques limitent fortement l'interprétation » de l'indicateur national d'érosion côtière, ce qui justifie un suivi local dédié plutôt qu'un simple report des méthodologies métropolitaines.

Risques climatiques. Les projections évoquent jusqu'à +50 à 100 % de zones en submersion chronique à Cayenne et Kourou d'ici 2100, ainsi qu'un risque accru de glissements de terrain sur les pentes du littoral, notamment sur l'île de Cayenne (AUDEG, 2025).

Infrastructures. Les routes et ponts menacés par les événements climatiques risquent d'isoler davantage les communes déjà enclavées ; les réseaux télécom et électriques aériens sont vulnérables aux chutes d'arbres ; le barrage de Petit Saut, qui alimente une large majorité de la Guyane en électricité, est affecté par la saisonnalité modifiée des précipitations (AUDEG, 2025).

Agriculture. La sécurité alimentaire guyanaise est directement exposée : baisse des rendements, dégradation de la production maraîchère et vivrière, stress thermique et hydrique pour les cultures et l'élevage. Les polders rizicoles de Mana, qui couvraient jusqu'à **7 600 hectares** dans les années 1990, ont été abandonnés après des épisodes successifs d'érosion marine couplés à des entrées salines (AUDEG, 2025).

Exploitation forestière. La filière bois guyanaise, qui dépend fortement de la ressource forestière, pourrait voir son volume de bois récolté baisser jusqu'à **40 %**, avec des essences emblématiques comme l'Angélique et le Gonfalo rose particulièrement affectées, questionnant la rentabilité économique de toute la filière (AUDEG, 2025).

Cadre d'action et méthodologie. L'AUDEG rappelle que l'atténuation et l'adaptation sont deux leviers complémentaires et propose un cycle méthodologique en plusieurs étapes : connaissance des phénomènes, sensibilisation et concertation, diagnostic de vulnérabilité, planification, action, puis suivi et évaluation. Côté atténuation, la répartition sectorielle des émissions françaises (transports 34 %, agriculture/sylviculture 20 %, industrie 17 %, bâtiments 16 %, énergie 9 %, déchets 4 %) donne une grille de lecture utile, même si elle ne reflète pas nécessairement la structure spécifique des émissions guyanaises, sur laquelle les sources consultées ne fournissent pas de chiffre dédié — un manque de données à signaler explicitement. Sur le mix électrique guyanais spécifiquement, l'étude Deloitte/WWF France (*Le potentiel de développement économique durable de la Guyane*, novembre 2018) indiquait qu'environ 64 % de la production électrique guyanaise provenait déjà d'énergies renouvelables en 2017 (essentiellement

hydroélectricité du barrage de Petit Saut), et proposait l'autosuffisance énergétique par les renouvelables comme l'un de ses neuf objectifs stratégiques pour un développement économique durable du territoire, aux côtés de l'autosuffisance alimentaire et du développement d'activités « régénératrices » des ressources naturelles (bois, pêche, agroécologie) plutôt que strictement extractives.

Urbanisme, architectures locales et coopération régionale

L'AUDEG a publié un *Guide de l'urbanisme bioclimatique en Guyane*, qui documente des principes de construction adaptés au climat équatorial guyanais (orientation, ventilation naturelle, protection solaire, matériaux locaux). Ces principes rejoignent la demande de l'Appel de la Guyane 2025 de s'inspirer des architectures bushinengué, autochtone et créole — élévation sur pilotis, ventilation traversante, toitures débordantes — comme modèles historiquement adaptés au milieu plutôt que comme simples curiosités patrimoniales.

Sur le plan régional, le **Plateau des Guyanes** (Guyane, Suriname, Guyana, État brésilien de l'Amapá) concentre environ un tiers de la forêt amazonienne et fait l'objet de programmes de coopération transfrontalière. Le projet **ECOSEO** du WWF France (Observatoire des services écosystémiques du Plateau des Guyanes) cartographie l'occupation des sols et suit la déforestation par satellite sur la période 2001-2018 dans les quatre territoires, teste des méthodes de comptabilité du capital naturel (carbone, réserves d'eau douce, biodiversité) et vise à renforcer la coopération entre États pour mieux protéger la forêt face à des menaces communes comme l'orpaillage illégal, responsable de la destruction d'environ 215 000 hectares de forêts et cours d'eau depuis les années 1990. L'Office Français de la Biodiversité (OFB) a par ailleurs indiqué renforcer cette coopération régionale à l'occasion de la COP30 et d'un atelier tenu à Macapá (Brésil). Cette dynamique régionale répond directement à la demande n°4 de l'Appel de la Guyane 2025 sur le renforcement des coopérations transfrontalières et amazoniennes.

Santa Marta et l'agenda climatique 2026

La **Conférence de Santa Marta** (Colombie) s'est tenue les **28-29 avril 2026**, réunissant 57 États et l'Union européenne dans un format volontairement situé en dehors du cycle des COP classiques, avec une place accrue donnée à la société civile et aux peuples autochtones. Selon les sources consultées, cette première conférence n'a pas abouti à un accord politique négocié sur une feuille de route contraignante de sortie des énergies fossiles ; les organisateurs ont annoncé la publication d'un rapport de synthèse avant la COP31 et la tenue d'une deuxième conférence à Tuvalu en 2027. La France a présenté à cette occasion son propre plan de sortie progressive des énergies fossiles. Ce processus s'inscrit en complément de la **COP17 Biodiversité** (Erevan, Arménie, 18-30 octobre 2026), qui assurera le suivi du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal — un cadre pertinent pour les solutions fondées sur la nature (mangroves, forêts) mobilisables en Guyane à des fins d'adaptation.

BIBLIOGRAPHIE

1. AUDEG (Agence d'Urbanisme et de Développement de la Guyane), *Le changement climatique en Guyane*, 2025 — (document fourni par l'organisation, non public).
2. LCOY France 2025, *Plaidoyer LCOY France 2025 (Paris + Guyane)*, 2025 — (document fourni par l'organisation, non public).
3. LCOY France 2025, *Toolkit LCOY France 2025*, 2025 — (document fourni par l'organisation, non public).
4. Météo-France Guyane / BRGM, *Changement climatique en Guyane : les projections GuyaClimat*, 2022 — <https://meteofrance.gf/fr/climat/changement-climatique-en-guyane-les-projections-guyaclimat>
5. BRGM, *GuyaClimat: the impact of climate change on a range of physical parameters in French Guiana*, 2022 — <https://www.brgm.fr/en/reference-completed-project/guyaclimat-impact-climate-change-range-physical-parameters-french>
6. France-Guyane, *Rapport GuyaClimat : le dérèglement climatique menace la Guyane*, 2022 — <https://www.franceguyane.fr/actualite/environnement/rapport-guyaclimat-le-dereglement-climatique-menace-la-guyane-581751.php>
7. Observatoire de la Dynamique Côtière de Guyane (ODyC), *Présentation du littoral*, consulté 2026 — <https://observatoire-littoral-guyane.fr/presentation-du-littoral/>
8. Observatoire de la Dynamique Côtière de Guyane (ODyC), *Indicateur national de l'érosion côtière – Guyane*, consulté 2026 — <https://observatoire-littoral-guyane.fr/indicateur-erosion-guyane/>

9. Préfecture de Guyane / services de l'État, *L'Observatoire de la Dynamique côtière de Guyane (ODyC)*, consulté 2026 — <https://www.guyane.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Mer-Littoral-et-Fleuves/Littoral/L-observatoire-de-la-dynamique-cotiere-ODyC>
10. France Info La 1ère Guyane, *L'érosion du littoral, un défi majeur de l'aménagement du territoire en Guyane*, consulté 2026 — <https://la1ere.franceinfo.fr/guyane/centre-littoral/l-erosion-du-littoral-un-defi-majeur-de-l-amenagement-du-territoire-en-guyane-1494650.html>
11. TFFF (Tropical Forest Forever Facility), *COP30 ends with over US\$ 6.7 billion for the TFFF*, 2025 — <https://tfff.earth/cop30-ends-with-over-us-6-7-billion-for-the-tfff/>
12. World Resources Institute, *Statement: Brazil Launches Tropical Forests Forever Facility*, 2025 — <https://www.wri.org/news/statement-brazil-launches-tropical-forests-forever-facility>
13. COP30.br (Présidence brésilienne de la COP30), *COP30 approves Belém Package*, 2025 — <https://cop30.br/en/news-about-cop30/cop30-approves-belem-package1>
14. Cités Unies France, *Les Accords de Santa Marta : vers un traité mondial de sortie des énergies fossiles*, 28-29 avril 2026, 2026 — <https://cites-unies-france.org/Les-Accords-de-Santa-Marta-vers-un-traite-mondial-de-sortie-des-energies>
15. FIDH (Fédération internationale pour les droits humains), *De la conférence de Santa Marta à la COP31 : la nécessaire sortie progressive des énergies fossiles pour le respect des droits humains*, 2026 — <https://www.fidh.org/fr/plaidoyer-international/nations-unies/de-la-conference-de-santa-marta-a-la-cop31-la-necessaire-sortie>
16. Ministère de la Transition écologique, de l'Aménagement du Territoire, des Transports, de la Ville et du Logement, *3e Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC-3)*, 2025 — <https://www.ecologie.gouv.fr/dossiers/france-sadapte/3e-plan-national-dadaptation-changement-climatique>
17. Bâtisseurs Outre-mer, *PNACC-3 : quelles adaptations pour le BTP et les Outre-mer ?*, 2025 — <https://battisseurs-outremer.com/adaptation-au-changement-climatique-les-nouvelles-exigences-pour-le-btp-et-les-outre-mer-dans-le-pnacc-3/>
18. Haut Conseil pour le Climat, *Avis sur le Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC-3)*, 2025 — https://www.hautconseilclimat.fr/wp-content/uploads/2025/03/2025_HCC_auto_saisine_avis_PNACC3_VF.pdf
19. AUDEG, *Guide de l'urbanisme bioclimatique en Guyane*, consulté 2026 — https://www.audeg.fr/Default/doc/SYRACUSE/5616/guide-de-l-urbanisme-bioclimatique-en-guyane?_lg=fr-FR
20. France Info La 1ère Guyane, *Cayenne : l'architecture bioclimatique expliquée de A à Z*, consulté 2026 — <https://la1ere.franceinfo.fr/guyane/centre-littoral/cayenne/cayenne-l-architecture-bioclimatique-expliquee-de-a-z-874398.html>
21. WWF France, *ECOSEO : Protéger la forêt amazonienne du Plateau des Guyanes*, consulté 2026 — <https://www.wwf.fr/projets/protger-la-foret-amazonienne-du-plateau-des-guyanes>
22. Office Français de la Biodiversité (OFB), *Plateau des Guyanes : l'OFB renforce la coopération régionale à la COP30 et à l'atelier de Macapá*, 2025 — <https://ofb.gouv.fr/actualites/plateau-des-guyanes-ofb-renforce-la-cooperation-regionale-a-la-cop30-et-a-atelier-de>
23. WWF France, *Guyane : un territoire de biodiversité exceptionnelle*, consulté 2026 — <https://www.wwf.fr/espaces-prioritaires/guyane>
24. Hérault B., Coste S., Derroire G., Descroix L., Dulormne M., Louison L., Piponiot C., Traissac S., *Gestion forestière et changements climatiques en Guyane française*, 2020 — (référence secondaire citée par AUDEG, 2025 ; non consultée directement pour ce dossier).
25. WWF, *Climate change impacts in the Amazon - Review of scientific literature*, 2006 — (référence secondaire citée par AUDEG, 2025 ; non consultée directement pour ce dossier).
26. Deloitte Développement Durable (étude commanditée par WWF France), *Le potentiel de développement économique durable de la Guyane*, étude complète, novembre 2018 — https://www.wwf.fr/sites/default/files/doc-2019-02/201811_Etude_Potentiel_developpement_economique_durable_Guyane_Deloitte-min.pdf

Note méthodologique : le PNACC-3 (source 16) affiche l'ambition d'adapter « l'Hexagone et l'Outre-mer » mais, sur la base des pages consultées pour ce dossier, ne détaille pas de mesures spécifiquement guyanaises ; de même, aucune source consultée ne fournit de répartition sectorielle des émissions de gaz à effet de serre propre à la Guyane (seule la répartition nationale française, citée par l'AUDEG, est disponible) — ces deux manques de données doivent être signalés comme tels plutôt que comblés par extrapolation.

Structure -